



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 22– 2010

Séance

du mercredi 8 décembre 2010

Présidence : Michel Juillard, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Rapport du Gouvernement sur la législature 2007-2010
4. Motion no 971
Promulgation d'une loi sur les décorations. Pierre-André Comte (PS)
5. Motion interne no 102
Double majorité lors des votations fédérales. Jean-Pierre Kohler (CS-POP)
6. Interpellation no 776
Du fonctionnement de l'Etat. Pierre-André Comte (PS)
7. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2011

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 58 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la 12^e séance du Parlement jurassien de l'année 2010 et vous remercie de votre présence.

Sur notre planète, toute vie, aussi merveilleuse soit-elle, connaît un début et une fin. Un jour ou l'autre, nous avons perdu, nous perdons ou nous perdrons un être proche. Nous sommes tous confrontés à la mort avant de la connaître nous-même. Tel est le cycle de vie dans lequel nous évoluons.

En ce début de séance, j'aimerais adresser les sincères condoléances du Parlement jurassien aux familles de Paul Moritz et de Marcel Bréchet, tous deux anciens Constituants. Ils ont beaucoup apporté au canton du Jura et nous avons une pensée émue pour eux en ce jour.

J'adresse également notre profonde sympathie à notre collègue Françoise Cattin, qui a perdu récemment sa maman, Mme Eulalie Cattin. Françoise, nous sommes à tes côtés en ces moments de séparation.

Nous adressons aussi nos vives condoléances à la famille de Germain Hennet, notre ancien collègue député au Parlement, qui s'est éteint il y a quelques jours dans son appartement, en Suisse alémanique.

Dans un registre plus réjouissant, je félicite très chaleureusement notre collègue Frédéric Juillerat et son épouse Sandra, qui viennent de se marier, premières félicitations (*Applaudissements*) et, deuxièmes félicitations, qui sont depuis peu les heureux parents d'un petit Mathias, qui est venu agrandir le cercle familial.

J'adresse également toutes les félicitations du Parlement jurassien à notre collègue Gaby Schenk et à son épouse Stéphanie, qui viennent d'accueillir un quatrième enfant au sein de leur famille, une petite Lucie. (*Applaudissements.*)

Pour la petite histoire, Mathias est né le même jour que Lucie, le 19 novembre dernier. Il mesurait 50 cm et pesait 3,730 kg à sa naissance puisque cela a déjà changé, alors que Lucie mesurait 50 cm également mais pesait 4,080 kg. Bienvenue à tous les deux et bravo aux heureux parents.

A la suite de la requête formulée par la commission de la santé, le Bureau du Parlement, dans sa majorité, a accepté de porter à l'ordre du jour de la séance plénière de relevé du 15 décembre prochain l'arrêté portant exercice du droit d'initiative de l'Etat en matière fédérale relative à la transparence dans le domaine de l'assurance maladie. Je vous prie toutes et tous d'en prendre bonne note.

Ce matin, nous accueillons une classe de sixième année de l'école primaire de Courrendlin, accompagnée de MM. Siegrist et Lenglet. Je leur souhaite une cordiale bienvenue.

Je m'entretiendrai brièvement avec les élèves et leurs professeurs durant la pause et leur souhaite déjà un bon séjour parmi nous.

Vous aurez la chance de voir, durant notre session, passer dans les travées M. Fasnacht de Canal alpha. Il se fera discret mais tournera des images durant toute la matinée.

Finalement, pour que chacun soit bien au courant, je vous informe que la séance de ce jour se prolongera en principe jusqu'à 18.30 heures comme prévu et que vous bénéficierez d'une pause de 20 minutes ce matin et d'une pause identique cet après-midi.

Sans autre transition, je passe au point 2 de l'ordre du jour, les questions orales.

2. Questions orales

Obligation d'acquérir une édition papier du Plan d'études romand pour chaque enseignant

M. Rémy Meury (CS-POP) : Mon intervention parle de «PER», de «MER» et de «PÉPER».

Plus clairement, je fais allusion au Plan d'études romand (le PER) qui sera introduit dans les classes romandes dès 2011. Il n'y a que le programme qui sera introduit car les moyens d'enseignement romands (les MER) ne sont pas encore prêts à être édités.

Quant à l'appellation PPER, elle signifie Plate-forme du plan d'études romand. Il s'agit en fait d'un site internet sur lequel les enseignants peuvent d'ores et déjà consulter le plan d'études, très accessible par quelques mouvements de souris, et obtenir toutes les informations dont ils ont besoin par discipline et par degré d'enseignement.

Or, voici que nous apprenons que la CIIP (Conférence intercantonale de l'Instruction publique, qui réunit les conseillers d'Etat chargés de l'Instruction publique dans les cantons romands) a décidé d'obliger les communes, car ce sont elles qui auront finalement la charge de la dépense, à fournir des éditions papier de ce fameux PER à tous les enseignants de l'école obligatoire. Un exemplaire de ce document coûte 46 francs. Il sera distribué à quelque 20'000 enseignants en Romandie. Cela représente une dépense globale d'environ 1 million de francs. Les écoles, mais aussi les syndicats, réclamaient la mise à disposition de 1 ou 2 exemplaires papier par établissement, partant de l'idée que les enseignants se rendraient sur le site internet pour rechercher les informations dont ils ont besoin pour assurer leur programme d'enseignement.

Ce passage par internet est d'autant plus judicieux que le plan d'études est évolutif et qu'il sera mis à jour très régulièrement. Cet élément rendra de fait très rapidement la version papier obsolète, même si elle se présente avec des fiches interchangeables.

Nous ne comprenons donc vraiment pas les raisons qui poussent la CIIP à introduire l'informatique en force dans les écoles romandes en obligeant les communes à consentir des dépenses importantes, puis à oublier cette réalité en obligeant les communes à acheter des versions papier d'un document que l'on trouve intégralement sur internet. Cet argent aurait sans doute été plus utile pour faire avancer la rédaction des moyens d'enseignement romands, qui sont indispensables, eux, à une introduction complète du plan d'études romand dans les classes.

En clair, car nous ne voyons pas d'autres explications, nous aimerions savoir quelle est l'imprimerie, suffisamment puissante et bénéficiant de suffisamment de soutiens et relais politiques au sein de la CIIP, qui est parvenue à faire prendre une décision aussi absurde et coûteuse par les conseillers d'Etat en charge de l'Instruction publique en Romandie ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : La réponse sera donnée au nom du Gouvernement jurassien mais je crois aussi beaucoup plus en qualité de présidente de la CIIP.

Ce n'est même pas une question d'avouer, je veux dire, je ne connais pas l'imprimerie qui a imprimé en tant que tel le plan d'études romand mais, indépendamment de cette imprimerie, je crois que c'est aussi la décision prise par les conseillères et conseillers d'Etat de mettre à disposition le support papier. Donc, effectivement, il y a eu des discussions quant à savoir si on allait faire un grand fascicule à disposition des écoles ou de chaque enseignant, si on allait le faire par un classeur, si on allait le faire par des petits fascicules par degré d'enseignement. La décision qui a été retenue, ce sont des fascicules par degré d'enseignement pour permettre l'accessibilité au plan d'études par degré d'enseignement.

Maintenant, il est vrai qu'on a souhaité, parce qu'il est évolutif, le mettre à disposition sur le site. Quand Monsieur le député mentionne le simple mouvement de souris pour s'informer et tout, je suis d'accord qu'à moitié parce que les cantons doivent, en parallèle, investir dans la formation des enseignants, en plus je dirais des moyens d'enseignement et du plan d'études. Et par rapport à cela, la HEP-BEJUNE a un mandat pour organiser la formation continue et mettre en œuvre les nouveaux moyens d'enseignement.

Maintenant concernant l'obligation faite aux communes d'acquérir le moyen d'enseignement comme les autres moyens d'enseignement, pour le Jura on a regardé un programme qui n'oblige pas à acquérir le tout la première année mais de manière évolutive. Mais, effectivement, on s'est rangé du côté de la décision romande de le mettre à disposition de chacun.

Je vais vérifier quelle est l'imprimerie mais je pense que ce n'est pas le problème. Le problème, c'est la décision politique d'avoir décidé de mettre à disposition le plan d'études pour chaque enseignant.

Maintenant, je dois dire que, dans les débats qu'on a eus, on a estimé – alors, peut-être qu'on s'est trompé – que le plan d'études ne devait pas être un outil qui prenait la poussière sur une bibliothèque et qu'on ne se sentait pas concerné de mettre en œuvre pédagogiquement. Et par rapport à cela, on a eu des grands débats et on en est arrivé à la conclusion qu'il était important que chaque enseignant l'ait une fois mais, par contre, effectivement, on ne va pas, pour les nouveaux enseignants ou autres, le faire réacquérir mais on estimera qu'il reste dans la classe à disposition de l'enseignant suivant. Donc, c'était l'idée de base de se dire qu'on veut faire un coup pour se dire c'est un plan d'études romand. Peut-être que, dans le Jura, c'est moins sensible que dans d'autres cantons la nature romande de ce plan d'études. Dans certains cantons, il y a des contestations sur certaines branches, sur certains pourcentages de branches et, par rapport à cela, les cantons étaient très favorables à ce qu'on ait un seul plan d'études et que chaque enseignant l'ait pour qu'on n'ait pas des moyens d'enseignement canto-

naux qui prennent la priorité. Donc, il y a d'autres éléments qui ont été pris en considération.

Je me renseignerai sur l'édition et je prendrai encore langue pour qu'on ait d'autres informations mais il est important que chaque enseignant ait comme référence ce plan d'études. Et vous savez aussi que, pour les moyens par exemple romands de mathématiques, il y a des grandes contestations. Alors, c'était de dire : on veut le plan d'études et, après, les moyens d'enseignement doivent s'ajuster au plan d'études. Il y avait une dimension politique qui a peut-être un coût excessif mais qu'on estimait importante par rapport à l'espace romand.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je ne suis pas satisfait

Le président : Avant de passer à la question suivante, j'aimerais vous rappeler que, pour intervenir sur le budget, il vous faut impérativement vous inscrire au préalable auprès de notre secrétaire.

Développement des accords de coopération

M. Pierre-André Comte (PS) : On a parfois, dans l'opinion publique et jusque dans les travées du Parlement, une vision faite de scepticisme et de méfiance à l'égard de nos accords de coopération. Il en va de même en ce qui concerne notre participation aux institutions internationales. Il faut dire que nous ne faisons pas suffisamment pour expliquer ce qui se passe dans le cadre de cette activité de l'Etat. On fait au contraire preuve d'une certaine gêne, comme si l'on n'avait pas la conscience tranquille.

Or, la coopération résulte d'une volonté clairement affirmée au moment de la naissance de l'Etat. Elle découle d'une saine résolution à ouvrir le Jura sur le monde extérieur et de promouvoir, ainsi que le précise le préambule de notre Constitution, la fraternité entre les peuples. Les fondateurs de notre Etat ont voulu cela. Ils considéraient que cet Etat précisément devait jouer un rôle dans ce domaine d'activité, dans le prolongement du combat pour l'indépendance cantonale, et la Suisse a fini par reconnaître la pertinence de leur obstination dans ce domaine.

Quand les explications sont données, quand les démonstrations sont faites, alors le regard soupçonneux des gens se modifie. L'annonce récente de l'échange culturel et artistique entre la Communauté française de Belgique et le canton du Jura (organisé grâce au travail magnifique de Stéphane Berdat et du Service de la coopération) et le loisir offert à de jeunes Jurassiens de bénéficier d'une présence au printemps à Bruxelles parviennent finalement à convaincre un bon nombre de nos concitoyens de l'utilité de ces accords.

Nous avons signé des ententes institutionnelles avec plusieurs régions francophones proches par leur situation géographique ou leur histoire. Ainsi avec le Québec notamment et la Vallée d'Aoste. Des accords intergouvernementaux et interparlementaires ont été signés et ils portent des fruits. Ils devraient être encore développés pour permettre à la jeunesse jurassienne de bénéficier d'une offre qui élargisse son horizon culturel.

D'où ma question : le Gouvernement peut-il nous indiquer ses intentions en ce qui concerne le développement de ces accords, notamment avec le Québec et avec d'autres régions concernées, peut-il confirmer, avant le début de la

nouvelle législature, qu'il entreprendra tout ce qui est utile afin que la politique de coopération mise en œuvre à l'entrée en souveraineté sera renforcée, soutenue, défendue et présentée au peuple jurassien comme un élément dynamique du développement économique et culturel du Jura ?

M. Michel Probst, ministre de la Coopération : Monsieur le Député, vous avez raison véritablement, la coopération est un élément structurant, c'est un élément d'ouverture, comme nous le savons, et un élément dynamique du développement économique et culturel du canton du Jura.

Aussi, le Gouvernement jurassien souhaite continuer à consolider les accords que nous avons déjà passés. Il n'est pas impossible qu'on en passe d'autres et vous savez aussi que nous travaillons depuis longtemps avec le Bureau international de la jeunesse, lié particulièrement ici à la Communauté Wallonie-Bruxelles. C'est une collaboration qui date de 1985. Nous suivons le programme, nous étayons ce programme. D'ailleurs, ces dernières années, les différentes actions entrevues ont été appréciées et nous souhaitons bien entendu, dans ce cadre, développer encore de nouveaux échanges.

Il y a également des stages qui permettent aux jeunes Jurassiennes et aux jeunes Jurassiens non seulement d'aller parfaire leurs connaissances linguistiques mais également d'aller s'ouvrir aux autres et c'est cela, comme je l'ai dit dans mes propos introductifs, aussi qui est important. Il y a des stages d'été. Il y a également des possibilités de formation sur une durée de trois semaines. Vous étiez également avec moi lorsqu'il y a eu cet échange musical entre différents jeunes au travers du groupe Mix Music, récemment à Vicques.

Nous allons donc continuer, non seulement avec la Wallonie-Bruxelles, non seulement avec le Québec, la Vallée d'Aoste mais nous travaillons également actuellement sur un projet de mobilité. Nous avons par ailleurs reconduit dans ses fonctions, pour une période de deux ans maintenant, le responsable qui travaille sur le programme Eurodyssée car nous souhaitons absolument permettre à nos jeunes de découvrir d'autres horizons.

Et en finalité, pour répondre encore à votre question, nous allons renforcer, consolider pour la prochaine législature ce que nous avons déjà préparé, ce sur quoi nous travaillons actuellement, les différents projets qui nous occupent et qui sont porteurs d'avenir.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis satisfait.

Le président : Entre deux questions orales, je peux vous signaler que Mme Micheline Calmy-Rey a été élue présidente de la Confédération avec 106 voix sur 189.

Contrôle de qualité des gelées de ménage

M. Fritz Winkler (PLR) : La Saint-Martin a vécu, notre estomac a survécu !

Elle nous laisse toutefois un goût amer suite au reportage de la Télévision suisse romande pour l'émission «A bon entendeur» et celui-ci laissera des traces regrettables dans les esprits et dans les finances des acteurs économiques de cette fête.

Il n'en demeure pas moins que la santé des consommateurs prime et il appartient au Gouvernement de prendre les

dispositions nécessaires afin d'améliorer les conditions sanitaires. On le sait, la gelée est une matière très sensible et les bactéries s'y développent à foison; elle est d'ailleurs fréquemment utilisée dans certains laboratoires dans ce but.

Le problème était déjà connu en 2002 et je m'étais déjà fait l'auteur d'une question orale à ce sujet. Or, huit ans après, on doit malheureusement constater que la fabrication de la gelée n'est pas adaptée aux exigences sanitaires en la matière. Mais avant de tirer à boulet rouge sur les restaurateurs et les bouchers, il aurait été souhaitable que le chimiste cantonal procède à des contrôles réguliers et accompagne les artisans pour améliorer la qualité du produit. Le cas échéant, les résultats auraient assurément été meilleurs cette année.

Partant, le groupe PLR souhaite un soutien marqué du Gouvernement à l'égard des corporations concernées afin qu'on ne parle plus que de cochonnailles et plus jamais de cochonneries !

Questions :

1. Le Gouvernement a-t-il connaissance d'intoxications alimentaires enregistrées par l'Hôpital du Jura cette année à ce sujet ?
2. A quelle fréquence le chimiste cantonal effectue les contrôles sanitaires et quelles sont les mesures entreprises en cas d'échec ?
3. Enfin, qu'entend faire le Gouvernement pour soutenir et accompagner les acteurs de la Saint-Martin ?

Avant de conclure, dimanche 5 décembre 2010 à 23.59 heures, l'émetteur Sottens est désactivé. Aujourd'hui, à 8.49 heures, le député Winkler désactive les questions orales ! (Rires.)

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : J'espère, Monsieur le Député, que, malgré le fait que vous ayez tourné le bouton, il vous restera assez d'électricité résiduelle pour entendre la réponse du Gouvernement, qui tient à rappeler quand même ici en préambule que ce n'est pas un service de l'Etat, quel qu'il soit, qui a pris l'initiative d'effectuer ce reportage TV auquel vous vous référez ici mais qui a apporté un certain nombre de résultats sur lesquels vous vous êtes exprimé et qui conduisent à trois questions essentielles, que vous posez aujourd'hui au Gouvernement.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question relative à d'éventuelles intoxications alimentaires, je dois dire que celles-ci ne font pas forcément ou systématiquement l'objet d'une visite à l'hôpital quand elles se produisent, à n'importe quel moment dans la saison. Un peu toute l'année, des gens se rendent à l'hôpital quand ils rencontrent tel ou tel problème de santé. Mais je crois pouvoir dire ici qu'aucune intoxication liée à ce problème n'a donné lieu à une hospitalisation à l'Hôpital du Jura. C'est ce que nous dit ce même Hôpital du Jura.

De plus, il faut savoir, dans ce domaine-là comme dans tout autre domaine, lorsqu'il y a une flambée de cas, comme on appelle ça, les médecins installés en cabinet sont tenus de signaler la situation au médecin cantonal. Ça n'a pas eu lieu cette année non plus. On peut donc dire que la situation constatée n'a pas eu d'impact sur la santé publique. Voilà pour la première réponse.

Deuxième question, je dois dire qu'à teneur de la législation fédérale, et cantonale aussi, sur les denrées alimentai-

res, la surveillance se fait par sondages. Donc, de ce point de vue-là, le principe même fixé par la loi est celui de l'auto-contrôle, à quoi s'ajoutent des contrôles épisodiques par sondages, effectués par l'autorité auprès des producteurs de denrées alimentaires.

Ces mêmes producteurs doivent, dans le cadre de leurs procédures de fabrication, eux-mêmes faire analyser leurs produits et en garantir l'hygiène. Et, il faut le rappeler, en règle générale, nous n'avons pas de problèmes significatifs propres au Jura, Monsieur le Député.

En cas de non-conformité, des mesures de suivi sont ordonnées, par exemple des analyses subséquentes. Pour les cas graves, une interdiction de vente pourrait être ordonnée tant que le produit ne peut être fabriqué de manière conforme. Au vu des résultats rencontrés, une surveillance accrue de ces produits peut être effectuée par le Laboratoire cantonal. Elle le sera au cas particulier ces prochaines années, en collaboration (j'insiste sur ce terme), en collaboration et en partenariat avec les producteurs, l'objectif étant d'améliorer la qualité des produits.

Troisièmement, qu'est-ce que nous entendons faire à l'avenir pour éviter que l'on se retrouve dans des situations rares mais malheureuses tout de même ? Et bien, nous entendons privilégier le dialogue, Monsieur le Député. Le chimiste cantonal a récemment écrit aux deux associations de bouchers de la République et Canton du Jura afin d'organiser une rencontre d'échanges entre professionnels, ceci pour démontrer que les services de l'Etat restent à disposition des professionnels pour restaurer le lien de confiance qui peut occasionnellement être atteint mais surtout pour montrer que les choses sont envisagées, sur ce terrain-là en particulier, sur une base de partenariat, d'appui réciproque et de dialogue.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je suis satisfait.

Locaux fumeurs pour les patients de l'Hôpital du Jura

M. Guillaume Lachat (PCSI) : L'hôpital de Delémont est un hôpital sans fumée mais pas sans fumeurs. L'entrée principale est devenue insalubre et impose une image fort peu avantageuse de l'établissement. Les visiteurs ne peuvent pas éviter le passage dans un nuage nauséabond de fumée passive. Pour les patients, il n'existe apparemment pas de lieu plus adapté pour aller fumer leurs cigarettes ailleurs. C'est un manque de respect à leur égard.

Est-ce là la volonté de démontrer, par une publicité grandeur nature, les méfaits du tabac ?

Plus sérieusement, n'est-il pas possible de demander à l'Hôpital du Jura de trouver ou d'informer sur un lieu plus adéquat afin de mieux accueillir les fumeurs hospitalisés et éviter aux visiteurs de transformer une simple visite en demande d'admission ?

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Cette question porte en réalité sur le site de Delémont de l'Hôpital du Jura et non pas sur l'hôpital de Delémont qui n'existe plus depuis 1993.

Ceci étant précisé, vous avez dit, Monsieur le Député, que nous sommes en présence d'un hôpital sans fumée mais pas sans fumeurs. Vous avez raison.

L'Hôpital du Jura, pour tous ses sites d'hospitalisations

aiguës, a pris un dispositif en 2008, communiqué à l'ensemble des patientes et des patients qui sont hospitalisés, pour rappeler que, dès le 31 mai 2008, l'Hôpital du Jura deviendrait un espace sans fumée, ce qui signifie que, dès cette date, il n'est plus autorisé de fumer à l'intérieur des bâtiments, ni devant l'entrée principale selon les informations qui sont données par l'Hôpital du Jura au moyen d'une circulaire. Et il faut le relever ici, Monsieur le Député, il n'y a pas d'endroit «fumeurs» dans les sites aigus de l'Hôpital du Jura. Il y en a encore quelques-uns sur les sites de vie, disons les EMS.

Il faut donc voir que cette nouvelle situation dure depuis deux ans environ et que l'Hôpital du Jura apporte aussi, pour les personnes qui en auraient besoin, un soutien médical lors de leur hospitalisation pour aborder ensemble leur problème de fumée. Mais, naturellement, on ne peut pas interdire aux personnes de fumer. On peut l'interdire sur certains espaces.

Vous relevez ici l'image négative que produit la présence concentrée de fumeurs sur le pas de la porte de l'hôpital, et bien je pense que ceci n'est pas très conforme à la volonté manifestée par l'hôpital lui-même, il faut le reconnaître, et c'est un sujet que nous allons aborder lors d'une des rencontres que le Service de la santé tient régulièrement avec la direction de l'hôpital puisqu'il s'agit ici très clairement de problèmes qui relèvent de la gestion ordinaire de l'Hôpital du Jura. Mais nous allons l'aborder, en relevant toutefois que toutes les directives du monde ne peuvent jamais faire en sorte que nous oublions que nous vivons dans un pays où tout un chacun, citoyen libre et autonome, est en droit de se déplacer où bon lui semble.

M. Guillaume Lachat (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

Aire d'accueil pour les gens du voyage

Mme Renée Sorg (PS) : Ma question concerne l'aire d'accueil pour les gens du voyage prévue au nord du centre d'entretien de la Transjurane.

On sait aujourd'hui que l'extension du centre d'entretien A16 ne se fera pas sur le terrain prévu à cet effet. C'est donc le moment de reprendre le dossier de l'aire d'accueil pour les gens du voyage. Je rappelle qu'un projet élaboré à l'époque par le Canton et déjà bien avancé avait été gelé. Ma question est de savoir si le Canton a repris ce dossier et, si oui, quel est son avancement.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Effectivement, la procédure de plan spécial cantonal, qui a été conduite par le Service des communes qui est porteur de ce dossier, avait été interrompue parce qu'il fallait vérifier si les terrains destinés aux gens du voyage devaient être utilisés pour une extension du centre A16. Aujourd'hui, on peut affirmer que non.

La solution de Bassecourt reste une solution transitoire qui ne donne pas satisfaction aujourd'hui. Nous sommes allés sur place avec Madame le maire de Bassecourt et le Service des ponts des chaussées pour agrandir provisoirement cette surface mise à disposition des gens du voyage à Bassecourt. Mais cela reste une solution provisoire.

Le plan spécial cantonal se poursuit. Nous avons donné des instructions au Service de l'aménagement du territoire.

Le Gouvernement sera prochainement saisi de ce dossier. Je rappelle que deux oppositions subsistent sur ce projet. Le Gouvernement devra traiter ces oppositions. Mais, soyez rassurée, le plan spécial cantonal se poursuit.

Mme Renée Sorg (PS) : Je suis partiellement satisfaite.

Accords de coopération avec la province chinoise de Zhejiang et droits humains

M. Pascal Prince (PCSI) : J'apprécie particulièrement l'ouverture de notre République jurassienne envers les autres peuples et États, que ce soit avec le Québec, la Vallée d'Aoste ou la Wallonie-Bruxelles.

Cette ouverture d'esprit a permis récemment l'accueil de deux réfugiés Ouïgours, menacés de mort dans leur pays. Pourtant, le Jura a un accord de coopération avec le pays qui les opprime, la Chine. De nombreux espoirs de démocratisation et d'un meilleur respect des droits humains avaient été formulés à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin. On a eu droit à une répression accrue et aucune avancée démocratique. Aujourd'hui, la Chine persiste et signe en maintenant Liu Xiaobo, prix Nobel 2010, emprisonné pour «subversion du pouvoir de l'État».

Pourtant, les Chinois peuvent être fiers de compter un prix Nobel parmi les leurs. Ça vaut toutes les médailles des jeux olympiques. Malheureusement, la dictature pseudo-communiste empêche toute personne susceptible d'aller chercher ce prix à Oslo de sortir de Chine. Toute sa famille et ses proches sont soumis à une répression allant de l'assignation à résidence jusqu'à la torture. Plusieurs États ont d'ores et déjà renoncé à assister à la cérémonie de la remise du prix ce vendredi. Quel contraste avec l'avant-dernier Prix Nobel, Barack Obama, où tous se pressaient aux portillons !

Une magnifique diplomatie de la couardise où le courage politique devient aussi rare que l'iridium !

J'en viens à ma question. Qu'est-ce qu'implique encore l'accord de partenariat de la République jurassienne avec les autorités de la province du Zhejiang et dans quelle mesure un renoncement à cette collaboration pourrait être envisagé afin de démontrer symboliquement notre désaccord avec l'attitude inadmissible des autorités chinoises face aux Droits de l'Homme ? Car il existe d'autres grands pays émergents économiquement, partageant une saine vision des Droits de l'Homme et menant une politique en faveur de leurs populations. Comme le Brésil, qui a vécu l'élection d'une femme à la présidence, qui agit afin d'éliminer la pauvreté, comme l'a fait le précédent président Lula, et qui pourrait remplacer avantageusement l'accord de partenariat Jura-Chine.

M. Michel Probst, ministre de la Coopération : Comme vous le relevez, Monsieur le Député, le canton du Jura a un esprit d'ouverture et il l'a démontré. Il va continuer de le faire. Il l'a démontré à de nombreuses occasions.

Vous rappelez à nouveau qu'en 2005, le canton du Jura a signé un accord de coopération avec la Province de Zhejiang, comme le canton de Fribourg par ailleurs. Cet accord porte sur la promotion des échanges culturels éducatifs mais également sur la coopération économique, commerciale, scientifique et technique.

A ce jour, seule la coopération économique a fait l'objet d'un événement, en juin 2009, à l'occasion de la mise sur pied d'un stand jurassien à Nikbo dans le cadre du salon import-export des biens de consommation. Je tiens également ici à vous rappeler que quelques entreprises jurassiennes avaient participé, en qualité d'exposants, à ce salon. Cet accord de coopération porte uniquement sur l'opérationnel et il sera maintenu dans ce contexte.

Les questions fondamentales essentielles, comme par exemple (vous en avez parlé) le respect des Droits de l'Homme, relèvent du niveau politique supérieur de la Confédération. Le Conseil fédéral a adopté récemment le mandat relatif à l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange avec la Chine. Les négociations commenceront au début de l'année 2011 et des voix se sont déjà fait entendre pour inclure dans cet accord, Monsieur le Député, une clause de respect des Droits de l'Homme.

M. Pascal Prince (PCSI) : Je ne suis pas satisfait.

3. Rapport du Gouvernement sur la législature 2007-2010

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : J'ai le plaisir de vous présenter un condensé du rapport du Gouvernement relatif à la législature 2007-2010, conformément à la Constitution.

Ce rapport, le huitième, s'intéresse au développement régional sous les angles démographique, socio-économique, conjoncturel, financier et du développement durable. Il évalue aussi la visibilité du canton du Jura ailleurs en Suisse et dans les régions frontalières. Reprenant la même structure que le programme de législature, il fait l'inventaire détaillé de l'état de réalisation des projets s'inscrivant dans les quatre axes stratégiques que le Gouvernement s'était fixés : les compétences, la proximité, la solidarité et la jeunesse.

Le Gouvernement a aussi jugé utile de vous rendre compte de plusieurs projets qui n'avaient pas été publiés en 2007, notamment ceux découlant des mesures adoptées pour faire face à la crise économique. Parmi les 46 projets de législature, 36 ont été réalisés ou sont en passe de l'être, soit près des trois quarts. Sur les 10 restant, la plupart seront achevés ou repris au début de la prochaine législature. Même si beaucoup reste à faire, le Gouvernement estime que la politique conduite ces quatre dernières années a permis de donner de fortes impulsions au développement du canton du Jura.

Le cadre ainsi posé, il convient de s'arrêter plus longuement sur les six grands enjeux du développement régional. D'abord, il est réjouissant de constater que la population jurassienne a franchi le cap symbolique des 70'000 habitants. Cependant, les indicateurs démographiques cantonaux restent en deçà des moyennes nationales et nous incitent à ne pas relâcher les efforts pour accueillir de nouveaux habitants.

La législature qui s'achève a été marquée par la crise financière et économique qui s'est déclarée à fin 2008. Le canton du Jura n'a pas été épargné et l'industrie exportatrice, la plus rapidement touchée en cas de crise, a beaucoup souffert. La récession a entraîné une forte et brusque hausse du chômage. Le Gouvernement a immédiatement réagi en prenant des mesures ciblées et en réorientant les

investissements vers les secteurs bénéficiant du plan de soutien de la Confédération, ce qui a permis d'amortir les effets de la crise et d'accompagner le retour à la croissance, en 2010.

De manière plus globale, de nombreuses actions ont été menées pour tenter de diversifier l'économie jurassienne : je pense en particulier à la création de Créapole, de la Société jurassienne d'équipement et de la Fondation d'impulsion technologique et économique (FITEC). La Nouvelle politique régionale de la Confédération y contribue aussi et le rapprochement avec la région bâloise, grâce en particulier au partenariat avec BaselArea, s'inscrit dans cette même stratégie. Enfin, d'importants efforts en matière fiscale ont été consentis et plus de 17 millions ont été investis en quatre ans pour tenter de modifier la structure des contribuables, historiquement défavorable dans le Jura.

Le Jura s'oriente vers Bâle mais resserre également ses liens avec la France voisine. L'arrivée du TGV en 2011 près de Boncourt – et la réouverture de la ligne régionale Delle-Belfort, soutenue financièrement par le Jura – constitue une perspective très prometteuse.

Au sujet de la Question jurassienne, elle a été marquée par la publication du rapport de l'Assemblée interjurassienne le 4 mai 2009 à Moutier. Le Gouvernement estime que la proposition de nouvelle entité jurassienne à six communes est la seule à même de régler politiquement la Question jurassienne. Cette solution passe par un vote populaire dans le Jura et le Jura bernois. De nombreux projets interjurassiens ont été lancés mais n'ont obtenu que peu d'échos ou ont été purement et simplement rejetés par le canton de Berne, ce qui montre bien que la création d'une nouvelle entité est la seule voie possible pour concrétiser un véritable rapprochement entre les deux parties du Jura.

Le développement durable a fait son chemin pour progressivement s'imposer au sein de notre société, comme en atteste du reste son inscription dans notre Constitution, adoptée récemment par le peuple.

Enfin, sixième et dernier grand enjeu, l'équilibre des finances publiques est une condition indispensable au développement du Canton. La dette a pu être réduite de plus de moitié depuis 2003, ce qui a permis de réduire la charge des intérêts. Le Gouvernement s'est aussi attaqué au déficit structurel évalué en 2007 à environ 15 millions de francs. Le programme de 51 mesures d'assainissement, lancé en avril 2008, a permis de réduire de moitié ce déficit, le solde devant être réalisé selon la planification de 2010 à 2012. L'effort doit donc se poursuivre, avec l'aide du frein à l'endettement adopté par le peuple en 2009. La préservation de l'équilibre financier n'est pas aisée, connaissant la dépendance du Canton vis-à-vis de la Confédération et l'augmentation régulière des charges. Mais des finances saines sont absolument nécessaires pour maintenir la confiance des acteurs économiques et la capacité de l'Etat à réagir à une éventuelle crise qui pourrait survenir dans le futur.

Après avoir résumé les six grands enjeux du développement régional, je vous propose de regarder de plus près quelques-uns des 46 projets que le Gouvernement avait prévu de réaliser ces quatre ans, réunis ici selon les différentes thématiques.

Dans le secteur de l'économie, j'ai évoqué tout à l'heure le projet «Créapole», qui permet d'encourager l'innovation et la création d'entreprises. Ce projet est soutenu financièrement par la Confédération et le Canton à parts égales dans

le cadre de la Nouvelle politique régionale. Cet instrument de soutien au développement économique régional a aussi permis de réaliser la plate-forme de développement de l'offre touristique interjurassienne, la Maison du tourisme à Saint-Ursanne et le nouvel espace wellness au Centre de loisirs des Franches-Montagnes. Sur le plan touristique encore, la valorisation du patrimoine paléontologique – les traces de dinosaures – se développe à travers le très prometteur projet Paléojura.

En matière de formation, la création d'un centre de compétences de transferts technologiques lié à Créapole, comprenant un espace dédié ainsi que l'agrandissement de la division technique du CEJEF, doit encore recevoir votre approbation. Les divisions du CEJEF se sont rapprochées du monde industriel (par FormaTTec) et les collaborations avec les institutions et les autres écoles (que ce soit la HE-ARC, l'Université de Bâle ou récemment celle de Genève) se sont intensifiées. De plus, l'accession à la certification professionnelle a été optimisée tant pour les jeunes que pour les adultes. La pérennité du site jurassien de la Haute école ARC est acquise et sa localisation fait l'objet d'une étude qui englobe l'ensemble des sites de formation du secondaire II et tertiaire. Le dossier relatif à la construction du centre de formation Santé-Social-Arts vous sera transmis en début d'année 2011.

En matière de scolarité, la première phase de redécoupage de la carte scolaire jurassienne est réalisée. L'objectif était de redéfinir la taille critique minimale des cercles scolaires. La création d'arrondissement scolaire permettant la gestion des prestations particulières est en discussion. L'horaire continu pour la prise en charge des enfants scolarisés sera expérimenté dans la Haute-Sorne. L'harmonisation des horaires scolaires pour toutes les écoles du Canton est à l'étude pour réduire la demande en structures de garde pour les écoliers.

Le partenariat avec la région bâloise en matière d'apprentissage des langues a donné lieu à plusieurs actions telles que des projets d'échange et de stage ou l'élargissement de l'offre de formation. Le projet de maturité bilingue entre Laufon et Porrentruy est prévu pour 2012. Signalons encore la création de la filière et des sessions bilingues, à Delémont, concepts appelés à se développer.

Plusieurs projets de mise en valeur et de préservation de l'environnement se sont concrétisés ou ont été initiés. Je pense en particulier au plan régional d'évacuation des eaux de la Birse, à l'aménagement du site de La Gruère et à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de la nature et du paysage le 1^{er} septembre 2010. Après une phase de turbulences, le Parc naturel régional du Doubs a pris un nouveau départ. Un nouveau projet de loi sur la gestion des eaux est à l'étude suite au refus populaire en 2009. L'Etat s'est également engagé en faveur des énergies renouvelables, en particulier le bois indigène, et il a encouragé les investissements pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Sur le plan des transports, vous avez adopté le 22 septembre le crédit d'études du projet de nouvelle route nationale 18 Delémont-Bâle parallèlement à celui de l'évitement de Courroux. De même, vous avez accepté les crédits permettant d'équiper la voie CFF Delémont-Glovelier de manière à ce qu'elle puisse recevoir, cas échéant, un troisième rail pour les CJ.

Concernant le soutien aux familles, une augmentation des allocations familiales, une réduction des primes LAMal supplémentaire ont été accordées aux familles à revenu modeste de même qu'une augmentation de 500 francs de la déduction fiscale pour enfant. Le Conseil de la famille rendra en 2011 un rapport sur la réflexion de fond qui a été menée sur la politique familiale à conduire.

Dans le domaine de la santé, la loi sur la gérontologie entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Il conviendra de mettre en place la planification médico-sociale pour une meilleure prise en charge globale des personnes âgées. Les révisions successives du plan hospitalier jurassien permettront de garantir des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. La centrale d'appels sanitaires urgents (144) sera mise sur pied l'an prochain.

Le Gouvernement a également mené, ces quatre dernières années, une politique de la jeunesse très active. Le poste interjurassien de délégué à la jeunesse a été créé et le premier Parlement des jeunes s'est constitué le 30 octobre 2008. La seconde législature a débuté le 11 novembre dernier. Pour les jeunes en situation de fragilité sociale, un projet pilote de mentorat a été mis sur pied.

Pour moderniser les structures de l'Etat, la réduction du nombre de communes de 83 à 64 est devenue réalité le 1^{er} janvier 2009. D'autres projets de fusions sont en cours. L'agglomération delémontaine s'est constituée sur la base d'une convention de collaboration réunissant dix communes qui ont bénéficié d'un soutien financier de plus de 5 millions de francs de la Confédération. La prochaine législature s'étendra désormais sur cinq ans suite à la modification constitutionnelle adoptée par le peuple le 7 mars 2010.

La création d'un guichet virtuel permet d'accéder en ligne à plusieurs prestations de l'Etat, notamment à l'Office des véhicules et au Service des contributions. Si le catalogue des prestations disponibles est encore restreint, ce sont plus de 400 utilisateurs qui accèdent régulièrement à ce nouvel outil. Le projet de loi concernant ce guichet virtuel vous sera transmis au début de l'année prochaine. La création du registre cantonal des habitants alimenté par les communes, actuellement en cours, devrait être achevée d'ici mi-2011, les bases légales ayant été adoptées en 2009.

Au niveau de l'administration, la fusion des unités administratives s'est poursuivie, à l'instar de la création en 2008 de l'Office de l'environnement. D'autres synergies potentielles sont à l'étude, en particulier dans le Département de l'Équipement et de l'Environnement. Le processus d'autonomisation de l'Office des véhicules est en cours. La nouvelle loi sur le personnel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les projets d'évaluation de fonction et de rémunération pourront par conséquent être mis en œuvre lors de la prochaine législature. J'ajouterai que la direction et gestion par objectifs a été introduite en 2007 dans l'ensemble de l'administration et également la nouvelle procédure de gouvernance pour les institutions paraétatiques.

Sur le plan financier, de nouveaux instruments de gestion ont été introduits. Je mentionnerai notamment le frein à l'endettement, la nouvelle loi sur les subventions et encore une fois la réforme de la gouvernance et de la gestion des enveloppes budgétaires des institutions paraétatiques.

Parmi les projets qui n'ont pu être menés à bien ou engagés, je signale le regroupement sous un même toit de plusieurs services du Département de l'Économie ainsi que la création d'un guichet unique pour les entreprises. Ce projet

a été reporté à la prochaine législature à cause de l'effort porté à la lutte contre la crise économique et ses effets néfastes pour les entreprises et les employés. L'Office des sports interjurassien de même que le Centre de création artistique interjurassien n'ont pas reçu l'aval des autorités bernoises. L'amélioration de la gouvernance de l'Hôpital du Jura sera reprise en 2011, le Gouvernement ayant donné la priorité au plan hospitalier.

Enfin, j'insiste sur le fait que ce programme gouvernemental ambitieux devait s'accompagner d'un assainissement durable des finances. Eu égard au résultat 2006 catastrophique, le Gouvernement est satisfait de présenter un taux de réalisation des projets élevé tout en présentant des comptes 2007 équilibrés tandis que ceux de 2008 et 2009 étaient bénéficiaires. En moyenne, les investissements se sont montés annuellement à près de 200 millions et la dette a pu être réduite à un niveau acceptable.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est grâce à vos décisions et orientations que les résultats de cette législature ont pu être atteints et le Gouvernement vous en remercie. Je tiens également à remercier l'ensemble de la fonction publique, du personnel de l'administration, pour le travail et l'engagement qui ont permis de concrétiser ce programme gouvernemental.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : A la lecture du rapport, le groupe PDC relève que, dans l'ensemble, celui-ci fait bien état du programme présenté par le Gouvernement en 2007. On peut dire qu'un énorme travail a été réalisé et que les objectifs ont été atteints pour la plupart des projets proposés.

Nous relevons également la bonne cohésion du collège gouvernemental qui n'est pas étrangère à la quantité et à la qualité des travaux et décisions menés à terme.

Quelques remarques sont tout de même à faire :

- Le problème visant à diversifier le tissu économique jurassien est encore à améliorer et mettre en place avec les axes stratégiques retenus : haute technologie et tourisme. La création de sociétés à produits finis devrait être privilégiée de même que l'aide aux sous-traitants à se diversifier et à créer leur propre marque. A relever le bon travail du Département de l'Économie qui a su proposer des mesures ciblées en soutien à l'économie jurassienne durant la période de crise. Cependant, le taux de demandeurs d'emploi ne diminue pas beaucoup malgré la reprise économique. Le prochain défi est par conséquent le plein emploi pour toutes et tous et notamment les plus de cinquante ans.
- Pour la formation des jeunes, si des mesures sont en passe d'être prises concernant les élèves connaissant des difficultés scolaires, celles-ci devraient encore être renforcées par une autre approche du problème. La manière de catégoriser les élèves en A, B et C, dès leur plus jeune âge, ne va pas dans le sens d'une ouverture égalitaire à l'enseignement pour tous les enfants. Un manque d'émulation flagrant en est la cause principale et le point d'achoppement de ce système qui devrait être remis sur le métier selon nous.
- En ce qui concerne les finances cantonales, l'assainissement du bilan est à relever et nous pouvons que nous en réjouir. Relevons les excellentes mesures concernant l'amnistie fiscale, les mesures d'économie et la loi sur le frein à l'endettement. Malgré ces efforts, cet équilibre fi-

nancier dépend encore trop de la Confédération et de la péréquation entre les cantons et il faudrait veiller à ne pas reporter de nouvelles charges sur les communes. Pour exemple, ces dernières n'ont pas apprécié la prise en charge informatique liée à GERES et SEDEX pour les besoins du recensement fédéral de la population dans un premier temps et des données centralisées des habitants dans un registre cantonal dans un deuxième temps.

- Concernant les fusions de communes, il serait nécessaire de prendre en compte les expériences des communes déjà fusionnées et que les données soient mises à disposition de celles qui envisagent de tels processus.
- Lors de la législature écoulée, nous avons été confrontés à la mise en place des premières éoliennes avec son lot d'incidences et d'impacts sur l'environnement. Cela a permis à tout un chacun de prendre conscience des tenants et aboutissants de la mise en service de telles infrastructures. Des corrections ont pu être apportées aux autorisations qui ont suivi. Aujourd'hui, nous nous devons de prendre en considération et être actifs dans le domaine du développement durable. Il faut tout de même être attentif que ça ne soit pas au détriment de la population locale. De l'énergie produite ici d'accord, mais d'abord pour nos besoins et régler l'implantation et la répartition sur le territoire, le plus homogène possible.
- L'héritage des dossiers du plan hospitalier et de la loi sur le personnel ont été rondement menés. Le Gouvernement peut être félicité pour sa cohésion qui a permis de les faire accepter.
- Nous sommes reconnaissants du soutien aux dossiers relevant de la sphère fédérale, notamment celui des Ouhours et plus récemment celui du Haras fédéral.

En conclusion, le groupe PDC constate qu'un grand effort a été nécessaire pour le Gouvernement afin de mener à bien la réalisation des projets de la législature, compte tenu des conditions de la crise économique traversée. Nous en remercions le Gouvernement. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je voudrais au préalable remercier le Gouvernement de nous présenter un rapport dont la page titre exhibe avec éloquence les symboles de liberté, de pouvoir, d'équilibre et de convivialité, montrant un Jura «sur la voie d'une nouvelle dynamique», en l'occurrence présentant une scène de la Fête du peuple. Décor plein de promesses : sur la grille d'entrée de la cour du Château règne l'austère primauté épiscopale, crosse spirituelle, épée temporelle; en ornement ampliatif domine le drapeau de tous nos espoirs, s'impose l'agilité féminine sur fondement de virilité masculine (*rires*), captatrice du regard des gens; plus bas rayonnent dans un commun accord jeunesse et sagesse et ministre – j'ai vu une ministre – tout cela sous la fraîcheur d'un ciel serein et la chaleur d'un soleil radieux. Merci pour l'allégorie colorée, bien éloignée de la lettre qui l'accompagne, compendieuse à souhait, dont l'adresse recèle plus de mots que n'en compte le corps explicatif, à laquelle ne manque que les salutations cordiales d'un Gouvernement dont nous aurions alors célébrer le bon goût définitif.

Selon son rapport, le Gouvernement, et c'est tout à son honneur, a souhaité engager le Jura «sur la voie d'une nouvelle dynamique». Y est-il parvenu ? Telle est la question initiale.

Il est vrai que la conjoncture économique et financière a pesé lourdement sur notre politique générale. Mais elle a été

aussi un révélateur fort intéressant et sûrement bénéfique. On a mesuré à travers elle la capacité de l'Etat cantonal à se mouvoir dans un contexte de crise nationale et internationale. Voilà un vrai motif de satisfaction. La Suisse elle-même, du fait de l'addition des réactions diverses de ses cantons, s'est sortie plus aisément d'affaire que ses voisins proches et lointains. Il y a là matière à réflexion.

Ainsi que le Gouvernement le reconnaît, notre taux de croissance économique et démographique laisse à désirer. Ce sera la priorité de la prochaine législature. Nous possédons de puissants atouts, le cadre de vie n'étant pas le moindre d'entre eux. Nous avons aussi des handicaps, telle une certaine propension à sacrifier l'intérêt général sur l'autel de régionalismes désormais anachroniques. Faisons en sorte de faire pencher la balance du bon côté au cours des prochaines années.

Parmi les «enjeux du développement régional», le Gouvernement revient sur son intervention face à la dégradation du marché du travail, sur son plan de soutien à l'emploi et aux entreprises, de même que sur sa volonté de réformer structurellement l'économie jurassienne et d'en réduire ainsi la sensibilité aux crises. Nous sommes d'accord avec ce postulat multiple, tout en rappelant que l'Etat peut mieux le servir s'il dispose des moyens suffisants pour cela. Un Etat fort n'est pas obligatoirement omnipotent mais c'est assurément la garantie d'une mobilité d'action sans laquelle les retards s'accumulent et les déficiences s'accroissent. Ce constat, vous l'aurez compris, entraîne l'interrogation qui s'y raccroche inéluctablement et concerne notre politique fiscale pour l'avenir.

S'agissant du positionnement du canton du Jura dans son environnement immédiat, nous saluons la réorientation stratégique que constitue notre rapprochement avec le pôle de développement économique bâlois. Le Parlement l'avait voulu depuis plusieurs années; après avoir hésité, le Gouvernement s'est rallié à son point de vue et nous l'en félicitons. Il reste bien entendu à considérer que cette évolution stratégique ne doit en aucune manière nous détourner de la nécessité de renforcer notre position dans l'espace régional comprenant nos voisins suisses romands et frontaliers. Monsieur le président du Gouvernement a été clair tout à l'heure et je l'en remercie.

En ce qu'il retourne du «rapprochement interjurassien», nous avons plaisir à souligner la cohérence de la politique gouvernementale. La reconstitution de l'unité du Jura reste une préoccupation centrale de l'Etat. Nous saluons non seulement le discours tenu par le Gouvernement mais également son implication vigoureuse dans ce dossier. La nomination d'un délégué aux affaires jurassiennes est là pour témoigner de ce nouvel engagement. J'ajoute que le regard critique posé par le collège gouvernemental sur l'attitude du canton de Berne dans la Question jurassienne est conforme à ce que nous sommes en droit d'espérer de lui, tant l'Etat bernois fait preuve de mauvaise foi face au respect de sa signature et face au déploiement des accords passés sous l'égide de la Confédération.

Parlons enfin de l'équilibre des finances publiques, souhaité par le Gouvernement avec l'appui de la majorité parlementaire. Nous serons ici beaux joueurs, même si notre opposition à certaines mesures d'assainissement demeurent et si restent les doutes que les socialistes émettent (je précise que je n'en suis pas) à propos de la pertinence du frein à l'endettement. Oui, nous approuvons l'abaissement de la dette dans la mesure où il dégage des moyens supplémen-

taires pour réagir à la crise, aider l'emploi et venir en aide aux plus défavorisés.

S'agissant de la proximité ou de la jeunesse, on voit que les bonnes intentions de l'Etat se heurtent à des difficultés qui limitent ses ambitions. Ses partenaires, c'est le moins qu'on puisse dire, ne sont pas toujours dignes de ses attentes. Une fois encore, ainsi l'Etat de Berne. Ne faut-il pas déplorer avec véhémence son sabotage du projet de création d'un office interjurassien des sports et ne faut-il pas dénoncer vigoureusement un même rejet unilatéral de la réalisation d'un Centre régional d'expression artistique (CREA) ? Nous les condamnons fermement et demandons à l'Etat de prendre toutes mesures permettant de sortir de l'ornière.

Les conditions-cadre de la région apparaissent comme un préalable à tout dans le rapport du Gouvernement. Deux grosses lacunes doivent à nos yeux être corrigées, relatives à la situation des conditions salariales faites à un certain nombre de nos concitoyens. Les socialistes, vous le savez, ont proposé à plusieurs reprises que soient mises en place les dispositions utiles à la fixation d'un salaire minimum. Ils persistent dans cette voie, affirmant qu'il y a là une omission gouvernementale. De même en ce qui concerne l'équité salariale entre hommes et femmes. Les belles paroles n'ont été suivies que de peu d'effets et les femmes peuvent toujours se dire que le Jura n'a pas répondu à leurs légitimes exigences.

Avant de conclure sur le texte qui nous est soumis, je me dois de vous faire part, au nom du groupe socialiste, d'une désapprobation quant à l'absence, dans le rapport du Gouvernement, de toute allusion au fonctionnement de l'Etat, qu'il ne faut pas confondre avec sa modernisation. Nous avons vécu un grand paradoxe durant cette législature, que je voudrais mettre en évidence.

En effet, cette législature qui vient de s'écouler a montré que le Gouvernement – pardonnez-moi la trivialité du propos – s'était bien défendu vis-à-vis de l'extérieur. On le regarde avec respect et on attend toujours de lui qu'il donne l'exemple. Si l'on s'abstrait de toute considération idéologique sur l'amnistie fiscale, on remarque que la résistance opposée à l'administration fédérale a porté ses fruits. Certes, on ne nous a pas déclaré la guerre mais le Gouvernement a adopté la bonne attitude face aux velléités castratrices manifestées à Berne. Le deuxième motif de satisfaction sur ce plan-là réside dans l'accueil des deux réfugiés Ouïghours sur le territoire cantonal alors que le Conseil fédéral, par son indécision et l'expression de ses craintes ridicules, se discréditait aux yeux de l'opinion publique. Ainsi, l'Etat jurassien a fait la démonstration que, par sa volonté clairement affirmée, il pouvait faire respecter ses options politiques. Je me souviens d'une conférence donnée à Courrendlin par Dick Marti, dans laquelle le sénateur tessinois levait son chapeau au canton du Jura à ce propos.

Et voilà le paradoxe que j'évoquais il y a un instant.

La reconnaissance de notre Etat en dehors de nos frontières tranche avec la méfiance manifestée à son égard en ses murs. Je ne dis pas cela avec plaisir mais avec une réelle tristesse. Le Gouvernement s'est empêtré dans l'affaire foireuse du commandement de la police et s'est enlisé dans celle dite du «pornogate». Dans ces deux cas, la gestion gouvernementale a été inadaptée. Nous n'ignorons ni le contenu des procédures, ni la nécessité de leur respect, mais nous ne pouvons accepter qu'en raison d'une incapacité ponctuelle à maîtriser nos crises intérieures, on n'ait point

pris les décisions politiques qui s'imposaient. Que nous reste-t-il aujourd'hui de ce funeste cafouillage ? Des hommes de grande qualité mis sur la sellette, des bâtisseurs d'Etat, dont les fautes présumées n'étaient rien en regard de leurs valeurs personnelles, valeurs avérées par l'expérience et la notoriété qu'ils s'étaient acquises, des personnalités jetées en pâture, auxquelles, cela va de soi, on n'a rendu ni l'honneur ni l'hommage publics qu'ils méritaient pour leur engagement au service de l'Etat !

Cela dit, je m'en retourne aux conclusions du rapport du Gouvernement et à la question initialement posée. Avons-nous atteint nos objectifs fixés au début de législature ?

Après avoir déploré les dysfonctionnements de la machine étatique, nous voulons répondre par l'affirmative en mettant en exergue ce qui a bien marché. Il est vrai que, sur le plan des finances publiques, les résultats sont bons. Sur celui du développement économique, on peut faire mieux. On devrait notamment agir dans le domaine des rémunérations. Ce qu'on peut faire en matière de pression fiscale, pourquoi ne pourrait-on pas le faire en matière de pression salariale et obtenir que nul ne soit en situation de précarité et participe ainsi au progrès économique, social et culturel ?

L'Etat a tiré son épingle du jeu alors qu'il était exposé à une crise d'une gravité jamais vue jusque-là. Le Gouvernement a gouverné, l'Etat a préservé ses intérêts supérieurs. Le canton du Jura a fait la démonstration qu'il n'était ni un ectoplasme, ni l'objet docile d'une future négociation visant à le dissoudre sous le faux prétexte qu'il n'atteindrait pas la masse critique. Nous avons des défauts mais aussi des qualités. Supérieures à nos déficiences.

Nous avons, j'en suis convaincu, au Gouvernement et au Parlement, des hommes et des femmes de première valeur. Rien ne s'oppose à ce qu'ils disposent ou retrouvent la pleine confiance de ceux qui les élisent. Je suis fier de ce canton, malgré le mal que certains en disent. Nous souhaitons au prochain Gouvernement d'obtenir tous les succès qui seront utiles au pouvoir d'attraction du Jura, à la réalisation de ses ambitions, à l'affirmation de ses droits dans le cadre confédéral et à un exercice librement revendiqué et délibérément proclamé de la souveraineté cantonale.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le rapport du Gouvernement sur la réalisation du programme de législature 2007-2010. Ce document est riche en informations et montre un bilan très correct.

Malgré une période marquée par la crise économique très forte, le Gouvernement a su tirer son épingle du jeu et donner un élan positif dans la bonne direction dans bon nombre de dossiers. Vu la situation difficile, ceux concernant l'économie ont été nombreux. Marqués du saut d'un concret manifeste, bien ciblés, rapides, ils ont permis de pallier au mieux à la crise. Tout n'est pas résolu, loin de là, mais les résultats de ce travail de fond percent et indiquent que la direction prise est bonne.

Tous les départements ont obtenu de bons résultats mais ont également des dossiers qui ont pris du retard ou qui ont dû être mis de côté. Il s'agira, pour le collège gouvernemental, de maintenir les efforts et le rythme dans la prochaine législature. La ligne donnée est bonne, il faut la maintenir.

Dans les grands axes : continuer à se soucier de l'équilibre financier, améliorer encore l'image fiscale du Canton,

maintenir les efforts de lutte contre la crise économique, diversifier l'économie jurassienne, maintenir la qualité de nos écoles, finir l'A16.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le Gouvernement, ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat, pour leur engagement, pour leur professionnalisme durant cette dernière législature.

Pour terminer, permettez moi d'avoir une pensée émue et reconnaissante envers les ténors de ce Parlement, tous partis confondus, qui terminent leur mandat lors de cette session. Ils ont tout donné, bataillé, travaillé d'arrache-pied. On sent qu'aujourd'hui, ça va être un festival ! (*Rires.*) Qu'ils en soient remerciés et qu'ils puissent profiter de leur retraite parlementaire avec sérénité et plaisir. Je vous remercie de votre attention.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Acculé par une crise économique et financière redoutable dès 2008, le canton du Jura a subi des séquences majeures dans les différents secteurs de l'industrie.

Le groupe PCSI salue la diversité des mesures et réalisations qui ont été entreprises lors de cette législature pour affronter au mieux cette tempête économique et surtout ses conséquences sociales.

La qualité de ce document est très explicite dans la configuration des diverses réalisations. Je tiens toutefois à mettre en évidence certaines mesures prises par le Gouvernement, sans oublier que le mérite revient aussi au Parlement qui a fortement appuyé l'effort gouvernemental.

Alors que le tissu économique jurassien est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises, dont l'activité est souvent tournée vers la co-traitance ou la sous-traitance, il est dès lors évident que cette dernière est plus vulnérable en cas de conjoncture fragilisée et que la dégradation du marché du travail est souvent désastreuse.

Le Gouvernement a vivement réagi à cette dégradation du marché du travail en élaborant un plan de soutien ciblé à l'emploi et aux entreprises. Malheureusement, le taux de chômage reste toutefois très élevé.

A relever aussi l'orientation de nouvelles mesures incitatives dans la recherche de nouveaux marchés; cette diversification devient indispensable dans l'évolution et le maintien de notre économie.

Autre point lors de cette législature, le renforcement et le développement en matière de transports, principalement l'apport d'un soutien financier important à la réouverture de la ligne Delle-Belfort.

A saluer également, les réformes faites dans le domaine de la formation ainsi que l'engagement déterminé dans l'élaboration des fusions de communes.

Un regret toutefois, la loi-cadre sur la gestion des eaux qui avait pour objectif la planification de toute activité ayant trait à l'entretien et à la protection contre les crues. Bien que le PCSI estimait qu'il s'agissait d'un bon projet, cette loi n'a pas trouvé grâce auprès de la population.

Enfin, après plusieurs sollicitations politiques fermes et déterminées, le Gouvernement a généralisé les allocations familiales selon le principe «un enfant, une allocation».

Il faut souligner que si de bonnes réalisations ont été obtenues, c'est grâce à l'appui déterminé du Parlement qui, bien que sollicité, a su prendre ses responsabilités, et j'en

suis très heureuse.

Pour le groupe PCSI, l'essentiel a été dit dans ce rapport. Je tiens donc à remercier le Gouvernement pour son engagement et son travail ainsi que les parlementaires qui n'ont pas démerité durant cette législature. Merci à vous.

Le président : Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cet objet de l'ordre du jour. Nous pouvons donc passer... Ah, Monsieur le Ministre ? Oui, Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Il n'est pas pour habitude au Gouvernement d'en rajouter mais simplement de vous dire merci pour les appréciations que vous avez apportées et la réception que vous avez faite de ce rapport. Et aussi vous dire que nous avons pris note des remarques que vous avez formulées, étant entendu que nous allons essayer de ne pas commettre deux fois les mêmes erreurs que vous avez signalées et auxquelles nous avons été aussi attentifs. Tout cela avec les salutations du Gouvernement à l'intention des députés.

4. Motion no 971 Promulgation d'une loi sur les décorations Pierre-André Comte (PS)

Au panthéon des grands Jurassiens figurent des femmes et des hommes exceptionnels, reconnus dans le Jura, en Suisse et sur le plan international. Leur liste, non exhaustive, sera dressée à l'occasion du développement de la présente motion devant le Parlement.

Ces derniers mois, le Jura a été particulièrement mis en évidence par deux personnalités de renommée désormais mondiale :

- Le médecin jurassien René Prêtre, spécialiste du cœur chez les enfants, a été désigné «Suisse de l'année 2009» lors de la cérémonie télévisée «SwissAward» le 9 janvier 2010 à Zurich.
- Cet été, pour avoir découvert une comète qui porte son nom, le Jurassien Michel Ory est devenu l'un des trois lauréats du prestigieux Edgar Wilson Award 2009, décerné par le Smithsonian Astrophysical Observatory de l'Université Harvard.

Ces deux Jurassiens sont des exemples pour les générations futures. Ils incarnent l'excellence et, par leur rayonnement, procurent au Jura une notoriété nouvelle. Nous considérons qu'à ce titre ils devraient être désignés à l'honneur public des institutions jurassiennes.

Dans un mouvement de valorisation des valeurs républicaines, démocratiques et culturelles régionales, nous demandons au Gouvernement d'élaborer un projet de loi qui détermine les modalités d'attribution de décorations cantonales, l'une décernée à des personnalités, suisses ou étrangères, dont l'action a contribué à faire la renommée du Jura, l'autre à des citoyens nés ou résidant dans le Jura des six districts de langue française qui se sont distingués par leurs mérites dans les domaines du sport, de la culture, des sciences, des arts, de l'économie, de la politique ou de l'activité sociale.

La loi définira entre autre les modalités de remise des décorations, les propositions d'attribution, la mise sur pied d'une commission pour l'attribution, les dérogations à la pro-

cedure, le registre des récipiendaires, le lieu de fabrication de la décoration, la révocation de cette dernière et toutes dispositions utiles à une application optimale de la loi.

M. Pierre-André Comte (PS) : Ceci étant une de mes dernières interventions de la législature, je me permets d'en appeler à votre indulgence. Il m'arrivera en effet de sortir des sentiers battus et peut-être même de transgresser les usages. Voici donc ce que je voulais vous dire en comptant sur votre bienveillance.

Je préviens d'emblée mes honorables confrères que je n'exposerai pas une «proposition sur l'hommage public aux meilleurs des nôtres» à la sanction humiliante d'une défaite électorale. Je la défendrai sans la contraindre à la censure de ce noble aréopage. Quand les jeux sont faits et ils sont faits, nul besoin de s'épuiser à vouloir les contrefaire. Ce serait au mieux une perte de temps, au pire un baroud d'honneur inutile. Remarquez au passage que l'inutilité a ses dons et ses vertus. Dieu n'a-t-il pas renoncé à nous envoyer un second déluge après avoir constaté l'inutilité du premier ? (Rires.) Mais là n'est pas notre propos.

Il est bien entendu que vous avez tous lu cette motion et que vous avez compris dans quel état d'esprit nous l'avons déposée. Nous voulions exprimer notre reconnaissance à tous ces compatriotes et admirables amis dont l'action, les faits et gestes, la réputation ou les prouesses honorent la patrie et l'invitent à se sentir fière de ce qu'elle est. Voilà où était notre motivation, quoi qu'on ait pu en penser.

Je me réjouis, avec mes cosignataires, d'avoir osé faire ce que les pères du Jura rêvaient d'entreprendre aux heures glorieuses de notre histoire. On se souviendra que, malgré les railleries, nous avons franchi le pas que l'orthodoxie ultraconformiste, de gauche et de droite, prenait pour de l'effronterie. Certains nous qualifieront peut-être d'amuseurs publics, d'autres nous traîneront sûrement au banc d'infamie. A l'abri de nos certitudes sacrilèges, nous ne répondons pas à l'attaque. Nous évoquerons pour nous-mêmes les jours heureux d'époques perdues, de ces époques si recueillies, conservées avec soin dans nos mémoires sélectives. Et nous nous dirons alors...

C'était au temps heureux où il y avait encore de la flibuste, au temps enchanté où l'on se tirait la bourre avec les Anglais, comme dirait mon camarade breton. C'était au temps où Henri de Lagardère trouvait Gonzague de la botte de Nevers, Diego Grillo terrifiait les Antilles, avant que Surcouf n'écume l'archipel des Chagos. On n'avait alors inventé ni l'intellectuel de gauche, ni le magister de droite. Le duel tenait lieu d'antidote au malheur, l'amour courtois de piédestal au bonheur; le député faisait commerce d'art rhétorique, il faisait commerce de citations voltairiennes, le ministre fréquentait l'art rhétorique de Démosthène. C'était le règne du rouge, du blanc, du bleu. Des couleurs vives. Du noir aussi. Le rose bonbon n'était encore qu'à l'état d'ébauche protoplasmique et les bobos, pensée unique à la boutonnière, tels que les annonçait Maupassant, patientaient dans l'anti-chambre de la procréation.

C'était au temps où faire de l'esprit n'était pas plus honteux que de ne pas en avoir; c'était le temps des chocs frontaux, des rivalités assumées, des combats menés jusqu'à reddition de l'adversaire et désir de revanche par celui-ci aussitôt claironné. Le peuple alors se savait peuple, non sujet d'études sociologiques pour muscadins en mal de thèses hautaines et de sentiments emmiellés.

Nous sommes loin de ce temps-là...

Et que diront nos successeurs, ici même, dans le saint des saints démocratiques, lorsqu'en raison d'une disposition parfaitement infondée nous aurons déserté l'Hôtel du Parlement ? Et qu'il faudra attendre cinq longues années pour que nous puissions y revenir ?

Nous ne laisserons pas tous le même souvenir. Certains d'entre vous seront injustement vilipendés, ce sera le cas des plus brillants; d'autres arbitrairement encensés, ce sera celui de leurs obscurs concurrents. De qui parlera-t-on dans les chaumières politiques ? Qu'en dira-t-on ? C'était au temps où... se lancera-t-on dans une longue et curieuse homélie.

Oui. C'était au temps où, jalosé par ceux dont le talent littéraire se limitait à l'amphigouri d'estaminet, Serge Vifian gravissait l'Olympe oratoire; c'était au temps où, rayonnant bretteur, Rémy Meury irritait jusqu'à l'extrême les perdus du débat parlementaire; c'était au temps où Christophe Schaffter usait de sa voix de stentor, radicalement souverainiste et délicieusement dissonante avec la liturgie socialo-popiste en vogue sur la terrasse de l'Espagne; c'était au temps où, illustre séducteur, Alain Schweingruber tenait princièrement tribune sous le plafond gris de notre assemblée autant que sous les lambris dorés de la francophonie planétaire; c'était au temps où, vraie Jeanne d'Arc de la résistance cryptocommuniste, Ami Lièvre marxisait admirablement son dixième discours désillusionné sur le budget de l'Etat; c'était au temps où, Walesa de la rue des Moulins, Pierluigi Fedele rêvait de nous rejouer les chantiers de Gdansk en condamnant les conditions de travail dans le commerce de détail. C'était au temps où Philippe Rottet transperçait de ses saillies vengeresses l'ambiance vanille-fraise de notre Législatif; c'était au temps où, illuminé par ses idoles du Bœuf, à cinq ans du bicentenaire de notre annexion au canton de Berne, Clovis Brahier voulait faire passer le Jura de l'ex-tutelle des Zähringen à celle des anciens vassaux du roi de Prusse. (*Rires.*)

C'était le temps des Jean-Paul; celui de Jean-Paul Misez qui, *vox clamentis in deserto*, ainsi qu'il l'avait appris du baptiste, prêchait au milieu des dunes pour tenter de ramer Pascal Prince à la raison (*rires*); c'était au temps où, campé en Duc de Guise de Mormont et s'aménageant un futur triomphe électoral, Jean-Paul Gschwind confondait l'écrasement des socialistes avec le massacre de la Saint-Barthélemy. (*Rires.*)

Et encore...

Ne suis-je pas autorisé à le dire, en tant que parlementaire le plus actif en matière d'équité salariale et de défense des droits de mes semblables féminins : c'était au temps où, sachant que la femme est la preuve tangible de l'existence de Dieu, comme le dit un ami cher, quelques députés s'autorisaient encore à la considérer comme l'objet d'une sublime conquête plutôt que comme un produit de promotion à l'étal du Bureau de l'égalité !

C'était aussi au temps où, à notre grand désarroi, les ministres réprimandaient les traits d'humour de leurs contradicteurs, au temps où, auréolé de triomphes et de conquêtes lointaines, Michel Probst s'irritait qu'on ne lui reconnût pas les mérites d'un maréchal d'Empire, au temps où, Georges Clooney local d'un épisode d'«Urgences» sur YouTube, Philippe Receveur révoquait furieusement la critique cinématographique d'Hubert Godat, au temps où Laurent Schaffter se décolorait à vue d'œil à l'écoute des mercuriales tout en nuance de Lucienne Merguin Rossé. Temps des catilinaires et des prosopopées, temps où, contrairement à Vidocq à

Toulon, Charles Juillard ne trouvait pas la lime qui le délivrerait de l'encombrant boulet, au temps où, bottes aux gambettes et cils en état d'ébriété, Elisabeth Baume-Schneider pastichait Ma Dalton, meublait la Chambre de ses réquisitoires égalitaristes et nous livrait sa cent quatre-vingt troisième citation d'Edgar Morin. (*Rires.*)

Mais surtout, chers collègues...

C'était au temps où, parce qu'ils craignaient que la souveraineté cantonale vint à rendre l'âme, que l'administration fédérale réduisit notre hôtel au silence, que le droit prétendu «supérieur» prît nos lois en otage, que le Parlement ne s'affadît jusqu'au point de non retour, qu'on circoncrivît ses projets au minimum vital et que l'ambition du pouvoir républicain se limitât au soupir d'une sous-préfecture, certains donnaient au canton du Jura plus d'importance qu'il n'en avait, prêtaient à ses autorités davantage de responsabilités qu'elles n'en voulaient, rêvaient d'asservir le profit partisan à l'intérêt général, se souvenaient de notre histoire et en proclamaient les exigences.

C'était en ces temps-là que fut suggérée la promulgation d'une loi sur les décorations. Nous étions vingt signataires, nous nous retrouvâmes douze à honorer notre paraphe. Nous allions perdre, inéluctablement, et laisser prendre au Parlement une décision qui ne le porterait pas au panthéon des institutions audacieuses. Alors, nous renonçâmes pour éviter l'affront et l'automutilation d'un législatif plus à l'écoute des remontrances du café du commerce qu'aux appels d'ou-tre-tombe de nos grands ancêtres et fondateurs d'Etat.

C'est ainsi que j'annonçai ma décision : je retire la motion 971 (*rires*) et vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir passer, ainsi que le règlement vous y contraint, au point suivant de l'ordre jour. (*Applaudissements.*)

Le président : Je ne peux malheureusement pas faire autrement qu'accepter la décision de Monsieur le député. On pourra dire que c'était au temps où le président du Parlement a accédé à toutes ses propositions.

5. Motion interne no 102 Double majorité lors des votations fédérales Jean-Pierre Kohler (CS-POP)

Les résultats des votations fédérales montrent assez fréquemment des désaccords entre régions linguistiques. Vu les différences d'effectifs de population, c'est dans la très grande partie des cas le point de vue majoritaire en Suisse alémanique qui l'emporte. C'est logique et nous ne pouvons pas aller contre le principe «un homme / une femme, une voix».

En revanche, où cela est plus frustrant pour les minorités latines, c'est lorsqu'elles sont nettement favorables à un projet que le peuple suisse accepte, mais qui est rejeté faute de majorité des cantons.

Depuis les années 1980, trois projets acceptés par le peuple ont été refusés faute de majorité des cantons. Dans les trois cas, tous les cantons romands, sauf le Valais, étaient en accord avec la majorité populaire suisse, et dans deux cas sur trois le Tessin aussi.

Si on considère les votes des trente dernières années où il y a eu différence entre majorité du peuple et majorité des cantons (même si celle-ci n'était pas nécessaire) et au moins 5 des 6 des cantons à majorité francophone votant dans le même sens, ceux-ci ont toujours été en accord avec

la majorité du peuple suisse (et non avec celle des cantons). Dans ces huit votes, la Suisse italienne était cinq fois dans ce cas.

Il apparaît donc clairement que la règle de la double majorité du peuple et des cantons défavorise la Suisse romande, ainsi que les cantons de Berne, Zurich, Bâle, et dans une moindre mesure la Suisse italienne. Une règle fédéraliste qui diminue le poids des minorités n'a guère de sens.

Les institutions de la Confédération datent de plus de 160 ans. Le fédéralisme de 1848 a été élaboré dans un tout autre contexte que celui de la Suisse actuelle. Il s'agissait de trouver un équilibre entre l'ultra-cantonalisme des conservateurs catholiques et les tendances centralisatrices des radicaux. Comme, avant 1848, il n'y avait pas de véritable Etat suisse, mais seulement une confédération d'Etats, les problèmes de minorités linguistiques étaient peu importants.

La situation a changé, notamment en ce qui concerne la Suisse romande. La radio, la télévision et l'«école romande» ont rapproché les Romands des divers cantons. Les différences politiques entre cantons se sont atténuées. Sur plusieurs projets, on a constaté l'unanimité des régions romandes face à des régions alémaniques, dans certains cas tout aussi unanimes (p. ex. l'assurance-maternité en 1999).

Nous pensons donc qu'il faut quelque peu adapter le fédéralisme. Celui des 19^{ème} et 20^{ème} siècles ne connaissait

que les cantons. Celui du 21^{ème} siècle, tout en tenant compte des réalités cantonales, ne devrait plus ignorer les régions linguistiques.

Une première mesure, simple, qui ne coûterait presque rien, pourrait aller dans ce sens.

C'est que lors d'un vote exigeant la double majorité, la seconde condition (en plus de la majorité populaire), soit la majorité des cantons OU au moins deux des trois principales régions linguistiques.

Il est clair qu'idéalement, il faudrait aussi tenir compte de la «quatrième Suisse», la région romanche, mais cela poserait bien des problèmes (voir annexe).

Nous proposons donc au Parlement du canton du Jura d'exercer le droit d'initiative cantonal en matière fédérale, en demandant la modification de l'article 142, al. 2 de la Constitution fédérale dans le sens suivant :

Article 142 – Majorités requises

(...)

² Les actes soumis au vote du peuple et des cantons sont acceptés lorsqu'ils sont approuvés par :

- la majorité des votants;
- la majorité des cantons ou la majorité des votants dans au moins deux des trois principales régions linguistiques.

Annexe à la motion interne no 102 – «Régions linguistiques et votations fédérales»

Les trois objets acceptés par le peuple, mais rejetés du fait du refus de la majorité des cantons (depuis les années 80)

		Peuple (%)	Cantons (sur 23)	Régions linguistiques		
				S. além.	S. rom.	S. ital.
Février 1983	Article constitutionnel sur l'énergie	Oui (50,9)	Non (12)	Non (51,2)	Oui (59,3)	Oui (68,9)
Juin 1994	Encouragement à la culture	Oui (51)	Non (12)	Non (51,7)	Oui (59,7)	Oui (61,3)
Juin 1994	Naturalisation facilitée pour les jeunes	Oui (52,9)	Non (13)	Oui (50,7)	Oui (63,6)	Non (54,1)

Cantons «gagnants» les trois fois : AG, AI-AR, GL, LU, OW-NW, SO, SH, SZ, UR

Cantons «gagnants» deux fois : SG, TG, **VS***, ZG

Cantons «perdants» deux fois : BS-BL, **TI***

Cantons «perdants» les trois fois : BE, **FR***, **GE***, GR, **JU***, **NE***, **VD***, ZH

* Cantons à majorité francophone ou italophone

Autres votes avec divergence peuple - cantons

Dans les 30 dernières années, sur 7 autres objets*, qui ne nécessitaient pas de majorité des cantons ou qui ont été refusés par le peuple, il y a eu divergence entre majorités du peuple et des cantons.

		Peuple (%)	Cantons (sur 23)	Régions linguistiques		
				S. além.	S. rom.	S. ital.
Sept. 1994	Loi «anti-raciste»	Oui (54,6)	Non (11,5)	P (54,4)	P (56,6)	C (50,9)
Sept. 1997	AFU sur le chômage	Non (50,8)	Oui (14)	C (54)	P (67,6)	P (52,7)
Juin 2001	Révision de la loi sur l'armée**	Oui (51)	Non (13)	P (52)	C (51) / P (50)**	C (63)
Nov. 2002	Initiative UDC contre les abus dans l'asile	Non (50,1)	Oui (12,5)	C (52,4)	P (58,5)	P (51,8)
Sept. 2004	Loi sur les APG	Oui (55,5)	Non (13)	C (51,2)	P (77)	P (66,6)
Juin 2005	Schengen-Dublin	Oui (54,6)	Non (12)	P (52,7)	P (64,1)	C (62,3)
Mai 2009	Passeports biométriques	Oui (50,1)	Non (14)	P (50,9)	C (52,4)	C (50,9)

P signifie que la région a voté dans le même sens que la majorité du peuple.

C signifie que la région a voté dans le même sens que la majorité des cantons.

** Le même jour, on votait séparément sur deux modifications de la loi sur l'armée (l'un concernait l'envoi de soldats à l'étranger, l'autre l'instruction de soldats à l'étranger). Vu que les résultats de tous les cantons étaient quasi identiques sur les deux objets (écarts entre 0 et 1,5 %), nous les avons considérés comme un seul vote. Mais la Suisse romande a refusé le premier avec 50,8 % des voix, et accepté le second avec 50,03 % (env. 200 voix de différence).

Sur les sept votes, la Suisse romande ne s'est donc retrouvée en désaccord avec la majorité du peuple que dans le cas des passeports biométriques (mais il s'en est fallu que de 0,15 % des votants pour que le peuple bascule de l'autre côté) et dans une des deux modifications de la loi sur l'armée, où le vote était très serré en Suisse romande. Dans ces deux votes, le facteur linguistique jouait un rôle nul ou faible, puisque tant la Suisse romande que la Suisse alémanique étaient très partagées.

La Suisse alémanique qui représente en général environ $\frac{3}{4}$ des votants se retrouve 3 fois sur 7 en désaccord avec la majorité du peuple suisse.

La Suisse italienne est 3 fois en accord avec la majorité du peuple et 4 fois en désaccord (dont 2 fois à moins de 51 %).

Nombre de fois où chaque canton s'est trouvé avec la majorité des cantons :

7 fois : AI, AR, GL, SZ, TG, UR
 6 fois : AG, NW, SG, SH
 5 fois : GR, OW
 4 fois : LU, TI
 3 fois : SO
 2 fois : BE, BL, GE, JU, VS, ZG, ZH
 1 fois : BS, NE, VD
 Aucune fois : FR

On remarque que comme pour les trois votes mentionnés précédemment, les cantons romands sont, avec Berne et les cantons alémaniques les plus urbains, ceux qui sont le plus souvent en accord avec la majorité du peuple tandis que les cantons alémaniques les plus conservateurs le sont avec la majorité des cantons.

Le problème de la région romanche

Il y a quatre régions linguistiques et non trois. Mais il serait difficile de trouver une solution politiquement praticable en comptant pour cette région une voix comme pour les trois autres régions linguistiques.

Il y aurait des difficultés à définir la région concernée, car si on la définit largement (aire traditionnelle ou scolaire), elle compte une majorité germanophone, et si on la définit de façon restreinte (communes à majorité romanche), elle ne compte aucune commune de plus de 2200 habitants, ne représente que 0,36 % de la population suisse et comporte une importante minorité germanophone.

Ce serait sans doute exagéré de faire dépendre l'issue d'un vote fédéral d'une si petite population, pratiquement entièrement rurale, bilingue et sous influence alémanique (école, médias, économie).

Et si on exigeait une majorité dans trois régions linguistiques sur quatre, on viderait de sa substance la modification proposée. Le vote de la région romanche devrait être comptabilisé avec celui de la Suisse alémanique.

Délimitation des régions linguistiques

Il y a en Suisse, deux villes assez importantes et plusieurs autres communes officiellement bilingues. La solution la plus simple serait de les attribuer à la région dont la langue est majoritaire dans la commune au dernier recensement fédéral.

Évidemment, les voix des Romands de Bienne seraient comptabilisées avec la Suisse alémanique et vice-versa pour des germanophones de Fribourg. Mais ces populations ne représentent qu'une très petite partie de chacune des régions linguistiques. Les Romands du district de Bienne représentent moins de 0,8 % de la population de Suisse romande et moins de 0,3 % de la Suisse alémanique. Pour les Alémaniques de la ville de Fribourg, les chiffres sont de 0,4 et 0,14 %. Il faudrait donc un résultat hyper serré pour l'ensemble de la Suisse alémanique ou de la Romandie, pour que le résultat soit différent avec ou sans ces populations.

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Nous sommes conscients qu'avec cette proposition, nous touchons un point sensible. En Suisse, il n'est en général pas bien vu d'associer régions linguistiques et institutions politiques. Pour le fédéralisme, il y a les cantons, un point c'est tout. Si on propose de donner un peu de consistance politique aux régions linguistiques, on est vite accusé de vouloir une situation à la belge. Tel n'est évidemment pas notre but.

Pourtant, contrairement à ce qu'affirment certains, la Romandie existe, notamment lors de votations fédérales. L'appartenance linguistique joue un rôle important et, lorsqu'on constate un «Röstigraben», celui-ci traverse toujours le canton de Fribourg selon la limite des langues et très souvent les cantons de Berne et du Valais.

Dans les vingt dernières années, dans de nombreux scrutins, les sept «régions cantonales romandes» (donc les quatre cantons francophones et les trois régions francophones des cantons bilingues) ont voté dans le même sens, contrairement à la grande majorité des cantons alémaniques et même la qualité ou quasi-totalité dans certains. Ces votes concernaient des domaines très variés : Espace économique européen, naturalisations, agriculture, viticulture, chômage, assurance maladie, services postaux, taxe sur les carburants, protection des régions alpines, encouragement à la culture, droit matrimonial, etc. La liste n'est pas exhaustive.

Et, le 28 novembre dernier, sur l'initiative de l'UDC, le clivage entre «régions linguistiques cantonales» alémaniques

et romandes n'a connu qu'une exception de chaque côté : Bâle-Ville et le Jura-Sud. Le Valais romand a voté «non»; c'est la partie alémanique qui a fait basculer le canton du côté du «oui».

Près des trois quarts des votants sont alémaniques. Donc, du fait du nombre, lorsqu'il y a divergence entre régions linguistiques, c'est neuf fois sur dix le point de vue alémanique qui l'emporte. On n'y peut rien.

Mais la règle de la double majorité accentue encore l'écrasement des minorités linguistiques. C'est un comble pour une règle qui se veut fédéraliste. En effet, lorsque les citoyennes et citoyens des régions latines votent nettement dans un sens et que ce vote coïncide avec celui de la majorité du peuple suisse, ce n'est pas encore gagné puisqu'il faut la majorité des cantons. Et sur les projets qui divisent Romandie et Suisse alémanique, le vote du peuple suisse est pratiquement toujours plus proche de celui des Romands que le vote des cantons.

Nous en avons donné quelques exemples dans l'annexe à la motion. J'ajoute un exemple où les Jurassiens ont voté «oui» à 72 % et où toutes les régions latines (y compris romanches et italophones des Grisons) ont voté «oui» avec des majorités situées entre 57 % et 75 % des voix, donc toutes plus nettes que le refus alémanique qui était de 55 %. Il s'agit de l'initiative «Services postaux pour tous» en 2004. On a frôlé la majorité du peuple (49,8 % de «oui») mais ça n'aurait servi à rien de passer la barre des 50 % puisque 13 et demi cantons alémaniques ont dit «non».

La Suisse centrale et la Suisse orientale (sans Zurich et les Grisons trilingues) ont ensemble moins d'habitants que la Suisse romande mais, avec dix cantons, elles ont un poids presque double dans les décisions.

Notre motion n'est pas du tout anti-alémanique puisque plusieurs cantons d'outre-Sarine (notamment Bâle, Berne et Zurich) seraient tout aussi bénéficiaires du changement proposé que les cantons romands. Et pour qu'il y ait une majorité du peuple suisse, il faut qu'en Suisse alémanique le résultat soit serré ou favorable. Et j'insiste sur le fait que nous ne proposons aucun privilège pour les minorités puisque nous demandons simplement un meilleur respect des décisions du peuple suisse dans son ensemble, tout en maintenant un aspect fédéraliste.

Nous ne surestimons pas nos chances de succès quant à l'acceptation par la majorité des cantons d'une telle proposition. Mais il ne suffit pas de se plaindre certains dimanches soirs et d'oublier ensuite jusqu'à la prochaine déconvenue.

La règle de la double majorité peuple-cantons était adaptée au XIX^e siècle. Il faut adapter le fédéralisme aux réalités actuelles. Si le débat sur le nombre et la taille des cantons est lancé, c'est moins le cas au sujet du processus de décision au niveau fédéral. Nous espérons que le canton du Jura contribuera à ouvrir ce débat.

Le président : Le représentant du Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer ? C'est le cas. Je lui donne la parole.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Permettez-moi de vous donner simplement l'avis du Gouvernement, après la revue très inspirée du tribun magiste et empereur de Vellerat qui, du haut de la tribune comme du haut de son nid d'aigle, a si brillamment défendu une motion dont il a eu la lucidité – ce dont il est encore capable – de la retirer.

Maintenant, passons à un autre sujet si vous le permettez.

En préambule, le Gouvernement, Monsieur le Député, ne peut partager l'appréciation des motionnaires prétendant que les institutions de la Confédération datent de plus de 160 ans et que le fédéralisme de 1948 a été élaboré dans un tout autre contexte que celui de la Suisse actuelle. Pourquoi ? Tout simplement parce que notre Constitution, la Constitution fédérale, date en effet du 18 décembre 1998 et elle est donc tout juste adolescente. Elle a repris, en toute connaissance de cause et après de longues discussions, les règles de la Constitution de 1879.

Quant à la signification de la règle de la double majorité, le Gouvernement s'en réfère à Jean-François Aubert, qui, dans son «Traité de droit constitutionnel suisse», déclare ceci (je cite) : «Nous croyons, toutefois, que le système de la double majorité n'a pas l'importance qui lui est généralement attribuée». Ce constitutionnaliste relève que les deux majorités vont presque toujours dans le même sens, à quatre exceptions près, mais que ce chiffre modeste ne doit pas nous faire oublier qu'en d'autres occasions encore les cantons ont failli causer l'échec d'un projet. Et de citer l'exemple de cent Appenzellois, en 1920, pour que notre pays ne fût pas membre de la Société des Nations, de cinquante Lucernois et de trente Uranois, en 1947, pour que nous n'eussions pas les articles économiques. Et nous rajouterons qu'il a fallu l'existence du canton du Jura pour que la Suisse puisse adhérer à l'ONU !

Aussi, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement n'est pas sûr que l'introduction d'un élément complémentaire dans le traitement des initiatives populaires soit vraiment favorable aux cantons, respectivement aux régions que cette intervention souhaite défendre. Le Gouvernement est même d'avis que la proposition de la motion interne n'apporte pas grand-chose à la démocratie, qu'il n'est guère opportun de renforcer les clivages linguistiques et régionalistes déjà trop exacerbés.

De plus, faut-il encore rajouter dans la complexité déjà actuelle du vote populaire ? Regardez l'exemple du dernier week-end de votations fédérales : il s'agissait d'exprimer un avis sur une initiative, d'exprimer un autre avis sur un contre-projet et, ensuite, de répondre à une question subsidiaire, à savoir lequel des deux on préférerait au cas où les deux étaient acceptés. Si vous rajoutez encore un élément complémentaire, il faudra rajouter une question complémentaire et un autre avis, de telle sorte que vous allez encore dissuader les électeurs qui, aujourd'hui déjà, rechignent à se déplacer aux urnes, prétextant que les choses sont trop compliquées.

Donc, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous propose de ne pas donner suite à cette initiative, pour toutes les raisons que je viens de vous indiquer.

Le président : La discussion générale est ouverte.

M. Pascal Prince (PCSI) : Le besoin de rééquilibrer le paysage politique suisse par rapport aux composantes ethnico-linguistiques, comme souhaité par le motionnaire, est partagé par la majorité du groupe PCSI. Si la partie latine et plus particulièrement romande de la Confédération n'est apparue qu'au dix-neuvième siècle, elle n'en reste pas moins largement minoritaire encore aujourd'hui.

Si, grâce à la création de notre jeune République, la situation s'est un peu améliorée, le motionnaire a raison de

poser la question du fédéralisme aujourd'hui. Il n'est jamais bon, si l'on désire maintenir une entité, de voir une minorité, mais aussi et surtout une composante majeure de l'identité suisse, être régulièrement déclarée perdante. Perdante par rapport à des règles préétablies qui garantissaient à un certain moment un équilibre nécessaire entre petits et grands cantons, notamment urbains. Aujourd'hui, l'unité politique de ces cantons entre eux est plus une source de déséquilibres démocratiques qui, gentiment, mettent à mal la cohésion nationale.

Bien sûr, cette vision est celle de notre point de vue jurassien, minoritaire d'entre les minoritaires. Le Jura est l'Etat de la Confédération qui est le plus perdant de tous. Selon une étude récente, l'on peut même dire du Jura qu'il est à la Suisse ce qu'est la lune à la terre !

Si nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la réussite de la démarche, elle est légitime. Si la Suisse tient à conserver ce particularisme culturel qui fait sa réussite, elle doit pouvoir faire évoluer sa démocratie en faveur d'une meilleure prise en compte de ses minorités. Si le débat n'aboutit pas, le risque de voir une polarisation de ses composantes culturelles toujours plus extrême n'est de loin pas à exclure. La récente votation sur la politique envers les étrangers en est une bonne illustration. Les problèmes très sérieux de cohabitation que connaît la Belgique pourraient aussi se former en Suisse. À voir, certains préfèrent éluder la problématique.

Pour ce qui est de la motion même, la question de la définition des régions linguistiques n'est pas assez explicite. Le motionnaire reprend dans son analyse uniquement les résultats des cantons alors que trois sont officiellement bilingues. Il aurait été intéressant, mais assurément particulièrement harassant, de fournir les statistiques en prenant uniquement en compte les régions linguistiques effectives. Pourtant, selon l'option présentée, il semblerait que le décompte pour la validation des votes se ferait bien sur le résultat des régions linguistiques effectives. Si l'on procèdera ainsi, il ne devrait pas être difficile et logique d'ailleurs d'inclure les communes latines des Grisons selon la classification du canton concerné.

Le PCSI soutiendra dans sa majorité la motion interne.

A titre personnel, j'ajouterais qu'il existe une manière plus concrète et peut-être plus facile à savoir mettre en place de nouveaux cantons romands ou latins, comme au hasard le Jura-Sud, la Broye, la Gruyère ou encore le Canton du Haut de Neuchâtel ! Avec trois ou quatre nouveaux cantons, on arriverait ainsi à augmenter la représentativité de nos régions et ferions pencher la balance aux résultats finaux.

Ou, comme je l'avais proposé à ce Parlement, avant que l'idée ne soit reprise au niveau fédéral, d'accueillir de nouveaux cantons des régions frontalières. Idée qui a, selon des sondages, rencontré des avis étonnamment positifs de rattachement à la Suisse, par exemple en Franche-Comté ou en Savoie. D'ailleurs, un magazine français, «L'Express», va jusqu'à parler en première page et en thème central d'un de ses magazines, de «Nos amis suisses de l'Ain, de la Franche-Comté, de la Savoie et du Haut-Rhin !»

Mais surtout, pour moi, la persistance de voir le Jura être toujours dans les perdants dans les décisions qui posent réellement débat de société renforce ma conviction que seul un Jura indépendant et souverain en dehors de la Suisse pourra s'épanouir pleinement.

M. Gabriel Willemin (PDC) : La double majorité du peuple et des cantons lors de votations fédérales est une spécificité du système démocratique suisse. Cette originalité toute helvétique a pour but premier d'éviter que, dans certaines votations, les projets qui défavoriseraient des cantons à faible population soient acceptés. En conséquence, très peu d'initiatives allant dans ce sens sont soumises aux peuples. Cela représente donc un avantage indéniable pour les cantons pour le Jura.

Depuis 1980, trois projets ont effectivement été acceptés par le peuple et refusés par la majorité des cantons. Cependant, durant la même période, ce ne sont pas moins de 260 projets qui ont été soumis au vote populaire. Cela signifie qu'à peine 1 % des projets sont actuellement sanctionnés par ce principe de souveraineté cantonale.

D'autre part, en 1999, lors de la votation relative à la mise à jour de la Constitution fédérale, le législateur n'a pas souhaité remettre en cause le principe de double majorité. Cette mise à jour de la Constitution fédérale avait précisément pour but de moderniser le fédéralisme suisse.

La modification de l'article 142 de la Constitution, que propose notre collègue, précise qu'une majorité des votants, dans au moins deux des trois principales régions linguistiques, devrait être nécessaire pour accepter une initiative. Cela implique d'inscrire dans la même Constitution fédérale la définition précise de la notion de régions linguistiques. Cela créerait donc un quatrième niveau institutionnel entre la Confédération et les cantons.

Alors que, dans d'autres projets, certains souhaitent plus d'intégration et de solidarité, l'insertion d'une telle disposition accentuerait la mise en évidence des différences culturelles entre les différentes régions linguistiques de notre pays.

Partant des considérations susmentionnées, le groupe PDC s'opposera au fait d'exercer le droit d'initiative cantonale en matière fédérale pour demander la modification de l'article 142 de la Constitution fédérale. Nous refuserons donc la motion interne no 102. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Cette motion interne est fouillée, recherchée, n'a pas été faite à la légère et je dirais même fascinante pour le canton du Jura. Fascinante parce que, effectivement, nous avons – et nous l'avons remarqué à de très nombreuses reprises – peu d'influence lorsqu'il y a un vote au niveau fédéral. 70'000 habitants, 7 millions en contrepartie. Mais, en revanche, lorsque l'on exige la double majorité, alors nous avons effectivement là beaucoup plus d'influence. Nous avons la même influence que le canton de Zurich qui compte plus d'1,6 million d'habitants. Et il n'est pas arrivé souvent, mais c'est arrivé tout de même, que, parfois, 14 cantons contre 12, même 13 et demi contre 12 et demi, n'est-ce pas, lorsqu'il s'agissait de se départager. Et c'est peut-être le canton du Jura qui pouvait faire la différence.

Voyez-vous, les affaires qui se sont mises en place il y a bien longtemps (150 ans), elles n'ont pas été faites à la légère. On y a pensé et repensé en tenant compte de toutes les particularités, que ce soient les particularités ville-campagne, que ce soient les particularités linguistiques, religieuses ou autres. Et si cela a été élaboré, il s'agit un peu comme d'un jeu de cartes où, si l'on devait retirer une de ces cartes, tout pourrait s'effondrer. Et nous en avons peur. Nous en avons peur parce que nous pouvons penser que, dans le

concert des Nations, la Suisse fait encore bonne figure. Et nous ne savons pas aujourd'hui, parce que nous n'avons pas besoin de comparer cela à certains pays venant d'outre-mer mais chez nous en Europe, si demain la Belgique s'appellera encore la Belgique.

Voyez-vous, cela part peut-être d'un bon sentiment mais c'est utopiste. Parce qu'on nous dit ici que tout à coup, selon l'initiative n'est-ce pas ou la motion qui nous est proposée, il se pourrait que la Suisse romande, alliée à la Suisse italienne, pourrait faire basculer et, d'une minorité, on passerait à une majorité. Mais vous pensez bien que jamais, mais jamais, en Suisse alémanique, ils vont scier la branche sur laquelle ils sont assis !

Donc, je dis que cela part peut-être d'un bon sentiment mais cette motion est utopiste. Vous l'avez compris, nous ne pouvons naturellement pas l'accepter. *(Rires.)*

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Je ne vois pas où il y aurait une quelconque complication pour l'électeur. Il ne s'agit que de l'interprétation du résultat. Donc, l'électeur, en votant, il ne réfléchit pas non plus «majorité des cantons» et «majorité du peuple». Il vote «oui» ou «non», un point c'est tout.

Ensuite, pour Gabriel Willemin, son pourcentage est un peu inexact puisqu'il prend trois votes où la double majorité est nécessaire et il les compare avec la totalité des votes. Et beaucoup de votes n'exigent pas la double majorité.

Quant à l'influence du canton du Jura grâce à cette double majorité, elle est complètement illusoire puisque le Jura est pratiquement toujours, quand il y a divergence peuple-cantons, du côté de la majorité du peuple. Donc, il est perdant à cause de la majorité des cantons.

Maintenant, pour Philippe Rottet, dire que les minorités basculeraient la majorité, non. On demande que, quand il y a une majorité du peuple suisse – et des patriotes comme l'UDC devraient être sensibles à cet esprit d'unité qu'il y a quand même dans cette motion – c'est qu'on empêcherait simplement un peu plus une majorité des cantons – notamment dans ces cas-là, il se trouve que c'est surtout des cantons de Suisse alémanique mais peu importe quels sont ces cantons – d'empêcher une décision de la majorité du peuple suisse.

Au vote, la motion interne no 102 est rejetée par 31 voix contre 25.

6. Interpellation no 776 Du fonctionnement de l'Etat Pierre-André Comte (PS)

Les élections cantonales sont passées et chacun en tire individuellement les leçons. Les uns jouissent d'une victoire qu'ils considèrent légitime, les autres déplorent une défaite qu'ils estiment injuste. Les troisièmes s'épongent le front après avoir senti le sol se dérober sous leurs pieds. Le triomphe et la désillusion se côtoient sous la plume de commentateurs qui donnent, ultérieurement, les explications qu'ils avaient trouvées, cela va de soi, antérieurement. Les stratégies s'agglutinent sous les projecteurs, ne sachant ni consoler l'affliction des perdants ni modérer l'allégresse des vainqueurs. Dans les coulisses, l'électeur attend sagement qu'on lui restitue les intérêts de son investissement, le Jura attend qu'on le dote des moyens de rebondir, encore et toujours.

Mais au bout du grand soir survient le doute qu'une participation chétive aux urnes amplifie. Doute qui exige humilité plutôt que vanité face au sort des urnes.

Au moment de tirer un bilan sur la législature finissante, nous souhaitons concourir à une réflexion immédiate qui, peut-être, et ainsi le souhaitons-nous, pourrait apporter sa pierre à un débat qui aboutisse à un meilleur fonctionnement de l'Etat. Trois premières questions pourraient ouvrir le bal et répondre à ce vœu :

- Le début d'une nouvelle législature ne doit-il pas, aux fins d'assurer une plus grande cohésion cantonale et par conséquent élever considérablement l'enjeu de l'élection législative, inciter le Gouvernement à remettre l'ouvrage sur le métier et à proposer une nouvelle organisation politique de l'Etat par l'instauration d'une circonscription électorale unique ?
- Alors que le Parlement vient d'ouvrir l'accès à ses travaux, à ses commissions et assemblées, aux agents de la fonction publique à travers la nouvelle loi sur les incompatibilités, le Gouvernement ne devrait-il pas élaborer un mécanisme qui, pour en garantir une meilleure représentativité socio-économique et culturelle, facilite le retour des salariés du privé (les ouvriers en particulier) au sein du Législatif cantonal ?
- Alors que la critique à l'égard des autorités cantonales (Gouvernement, Parlement et Justice) a pris un tour inquiétant au fil du déroulement de certaines «affaires», l'Etat ne devrait-il pas proposer au Parlement la création d'un poste de médiateur de la République, dont la mission serait précisément de prendre en charge les accusations portées contre l'Etat et y répondre ?

La résolution de ces trois questions, à condition qu'elle soit concertée et expliquée, pourrait à nos yeux concourir – certes modestement – à la réhabilitation des institutions cantonales dans le cœur et l'esprit d'un certain nombre de Jurassiens. Nous remercions le Gouvernement de l'attention qu'il leur portera.

M. Pierre-André Comte (PS) : Nous sommes ici pour nous interroger sur la meilleure façon de «relancer» l'Etat, lui insuffler un nouvel esprit, lui suggérer aussi de nouvelles ambitions et lui aménager un mode de fonctionnement apte à lui garantir la considération du peuple et le respect de ses partenaires et concurrents. Je reste persuadé que l'œuvre bâtie il y a trente ans mérite toujours qu'on la célèbre, qu'il nous appartient d'en améliorer l'action, de lui permettre d'exercer sur nos concitoyens et sur nos compatriotes du sud du Jura le pouvoir de séduction apte à en faire un point de ralliement définitif.

Les élections sont passées et chacun y trouvera matière à réflexion sur ses propres succès ou échecs, l'échec n'étant que le fondement de la réussite future. Je n'y reviens pas. Une nouvelle équipe se mettra au travail et l'on devine la force de l'enthousiasme qui l'animera au début de ses débats, parlementaires ou gouvernementaux. La concurrence idéologique agira comme il se doit, n'ayant comme limite que la décision démocratique. Ministres et députés y trouveront motif à s'engager davantage. Cours naturel des choses et question récurrente : l'Etat y trouve-t-il son intérêt, le peuple y trouve-t-il son bonheur ?

On le sait, la mode est à la critique des institutions politiques, de l'administration publique et de ce qui s'y rapporte. Toutes les démocraties connaissent cela et il est vain, pour ne pas dire ridicule, de s'en plaindre ou même de s'en offus-

quer. Une fois la chose dite, il appartient aux élus de combler les lacunes, de répondre aux attentes légitimes des gens, de lever le doute sur la sincérité de l'action de l'Etat. La République et Canton du Jura vaut-elle la peine d'être vécue ? Si oui, ce dont je ne doute pas, y consacrerons-nous l'intelligence et la conviction à même d'en servir les intérêts fondamentaux et d'en assurer la pérennité ? A l'heure où certains rêvent tout haut de nous disperser au vent régionaliste, au moment où nous nous apprêtons à entrer dans une nouvelle législature, n'est-il pas opportun et nécessaire de se reposer la question du fonctionnement de l'Etat ? Débattons-en donc.

La circonscription unique a déjà fait l'objet, ici même, de propositions, discussions et décisions. Pour un certain nombre de raisons, certes respectables mais pas toujours pertinentes, nous n'avons jamais franchi le pas. Et pourtant, n'est-ce pas précisément un bon moyen, premièrement d'œuvrer à davantage de cohésion cantonale, deuxièmement de promouvoir une reconnaissance accrue de la représentation parlementaire ? Vous le savez, je ne suis ni un fusionniste à tout crin, encore moins un pourfendeur des identités locales. Je pense simplement qu'on peut trouver, dans l'élargissement de la campagne électorale à l'ensemble du territoire cantonal, l'expression d'une conscience personnelle et collective accrue envers la responsabilité électorale, donc d'améliorer la perception que les électeurs ont de l'institution parlementaire. Je rappelle au surplus que le Jura méridional dispose déjà d'une seule circonscription électorale et que, par conséquent, si nous nous y mettions, nous formerions ce deuxième lobe du cerveau institutionnel du Jura historique, préfiguration d'une réunification fondée sur un partage équitable du pouvoir. Telle perspective, vous en conviendrez, n'est pas sans intérêt.

S'agissant du retour des salariés du privé dans l'enceinte parlementaire, en particulier des ouvriers, absents depuis longtemps de nos rangs pour ne pas dire depuis toujours, il n'est rien de plus logique que d'en espérer la réalisation. Nous avons développé nos arguments, à l'occasion de deux propositions à ce sujet, il n'y a pas si longtemps. Ils trouvent une force supplémentaire en regard des décisions prises en matière de statut du personnel de l'Etat et d'incompatibilités. Même si je pense que le peuple jurassien éconduira logiquement notre Parlement à ce sujet, j'estime que l'occasion n'a jamais été aussi belle d'innover dans le sens souhaité par cette interpellation. Plus la représentation parlementaire sera diverse, plus l'éventail de ses talents sera étendu, plus l'institution gagnera en notoriété et en respect. C'est là mon intime conviction, à laquelle je serais ravi qu'un jour une majorité de députés se rallie.

S'agissant de la création d'un poste de médiateur de la République, je souhaite vous exposer rapidement ce que devraient être sa mission et son profil. A mes yeux, le médiateur, pour autant qu'on admette le principe de son avènement, intervient en cas d'omissions, de retards ou d'irrégularités dans des procédures et actes administratifs relevant de l'administration cantonale, voire des communes, voire des organismes décentralisés de l'Etat. Le médiateur n'exerce pas les fonctions d'avocat, n'est pas un magistrat, n'est pas un fonctionnaire public et n'est pas un politicien. Il est à l'écoute du citoyen; il lui fournit des indications sur ses droits et devoirs, sur les procédures pouvant être entamées et sur les bureaux ou établissements auxquels il peut s'adresser. Il étudie les solutions possibles, peut demander des renseignements sur l'état des procédures, ce en vue de la définition des solutions et médiations possibles; il peut proposer

aux services des modifications législatives et administratives. Voilà à peu près qui le médiateur devrait être et ce qu'il devrait faire. Bien sûr, tout cela ne constitue qu'une piste possible et j'imagine qu'un certain nombre d'objections peuvent surgir. Je me situe dans le cadre d'une interpellation et il vous appartient de juger, aujourd'hui ou à l'avenir, s'il est utile, ce que je crois, d'intégrer cette problématique dans votre réflexion générale sur le fonctionnement de l'Etat.

J'en resterai là, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, en ne vous demandant de considérer, dans votre appréhension du propos, qu'une détermination assidue de donner au canton du Jura et à ses institutions les moyens d'assurer leur efficacité et de se prémunir d'une critique injuste ou injustifiée. Nos institutions doivent être l'objet de notre plus grande attention, censées qu'elles sont d'être à la hauteur de la mission qui leur confiée. Je vous remercie d'y réfléchir avec détachement et une même volonté de garantir à notre Etat l'estime publique qu'il mérite.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Le Gouvernement, à la lecture de cette interpellation, s'il ne connaissait pas bien le député, aurait été en droit de se poser un certain nombre de questions du style : au terme de douze ans de mandat de député, l'interpellateur souhaite-t-il poser son testament politique ou faire étalage une ultime fois de sa prose fleurie et de ses idées foisonnantes ? Nous lui laisserons la réponse... tout en saluant l'artiste bien évidemment.

Venons-en à l'interpellation. Celle-ci demande premièrement au Gouvernement s'il entend proposer une nouvelle organisation politique de l'Etat par l'instauration d'une circonscription électorale unique. Cette proposition a déjà fait l'objet d'un large débat et a été rejetée tant dans le cadre d'une initiative populaire déclarée non valable que de la révision de la loi sur les droits politiques. Le Gouvernement, toutefois, propose d'intégrer cet élément dans la réflexion qu'il ne manquera pas de mener pour présenter au Parlement, au printemps prochain, le programme de la législature 2011-2015.

La deuxième proposition suggère de «faciliter le retour des salariés du privé (les ouvriers en particulier) au sein du Législatif cantonal». Cette problématique – vous le savez, vous l'avez rappelé – a également déjà été examinée dans le cadre d'interventions parlementaire. Nous pensons à la motion no 775 intitulée «Pour une nouvelle légitimité de la représentation parlementaire», acceptée sous forme de postulat le 16 décembre 2005, sur lequel le Gouvernement s'est déterminé par son rapport du 11 novembre 2008, au postulat no 273 «Clarification relative à la représentation parlementaire», déposé par le même député et accepté par le Parlement le 3 septembre 2008, ou encore à la motion no 876 «Accès facilité des salariés du privé à l'activité parlementaire», déposée par le même parlementaire – on peut dire au moins qu'il a la persévérance et surtout qu'il a de la suite dans les idées aussi – et rejetée cette fois par le Parlement le 3 septembre 2008. Le Gouvernement n'entend pas revenir pour le moment sur ces propositions, qui ont fait l'objet d'un vaste débat et n'ont pas reçu l'aval du monde politique.

En troisième lieu, l'interpellateur demande s'il ne serait pas opportun que le Gouvernement propose au Parlement la création d'un poste de médiateur de la République dont la mission serait de prendre en charge les accusations portées contre l'Etat et y répondre. Nous nous sommes fait d'autres

réflexions à ce sujet mais je les tairai à cette tribune, Monsieur le Député !

D'une part, le Gouvernement ne porte pas un regard aussi pessimiste que vous sur la situation. Deuxièmement, il est d'avis que le Gouvernement et l'administration, les organes judiciaires tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont en mesure de faire face aux affaires qui surviennent et d'y répondre sans devoir encore créer un poste de fonctionnaire supplémentaire, création qui risquerait d'attirer des critiques que, justement, l'interpellateur souhaite éviter... et le Gouvernement également.

En conclusion, le Gouvernement prend acte des trois propositions formulées par l'interpellation et il y portera la réflexion adéquate et toute l'attention voulue, en particulier dans le cadre de l'élaboration du prochain programme de législation ou lors d'une réforme plus profonde des institutions jurassiennes.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis partiellement satisfait.

M. Serge Vifian (PLR) (de sa place) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Serge Vifian (PLR) : Loi sur les décorations, conster-nation. Fonctionnement de l'Etat; Holà, eût dit Vaugelas.

D'aucuns s'étonneront que notre Saint-Simon local ait attendu douze ans pour déposer des propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'Etat. C'est évidemment pure médisance car ce cerveau en perpétuelle ébullition est à la recherche permanente d'idées censées réveiller la République en même temps qu'aptes à entretenir sa notoriété.

N'étant lié envers la haute idée qu'il a de lui-même par d'autre sentiment que celui d'un respect et d'une admiration qu'un libre examen a droit de mesurer, j'ai étudié avec soin (selon la formule convenue) cette ultime interpellation. On y sent à bien des phrases le trait du maître, la griffe du vieux lion, des élévations soudaines à côté de bizarres puérités et des passages d'une suavité magique, où se reconnaissent la touche et l'accent de l'enchanteur.

Plus grande est dès lors la déception à la lecture des suggestions. On s'étonne qu'un homme, qui a tant de connaissances de l'Etat, puisse épouser si chaudement des causes quelconques. Certes, il nous avait déjà habitués à son art inimitable de la facétie. Je n'insisterai pas autrement sur la législation à cinq ans, qui inscrit les sortants dans une file d'attente interminable, ni sur le développement durable, dont la récente acceptation brejnévienne a démontré l'intérêt qu'il suscite, tout étant durable de nos jours au demeurant, hormis le discours politique, qui se démonétise vite.

Nous voici saisis d'une série de propositions tirées de la naphtaline ou empruntées à un autre prestidigitateur de la pensée, j'ai cité Philippe Rottet, qui sera flatté qu'on exhume ainsi ses vieilles antennes. La vieillesse échappe au naufrage, lorsque, comme ici, elle réunit des tribuns volubiles et imaginatifs, l'un de l'improbable, l'autre de l'inachevé, que tout en principe devrait séparer mais que la proximité de l'oubli rassemble dans une espèce de paix des braves.

Comment ne pas être ébahi, ébaubi, et pour tout dire étonné, devant un corps de doctrine si malingre qu'il en devient cacochyme ? Rien, franchement, qui provoque l'en-

thousiasme.

C'est la raison pour laquelle je prends la liberté de lancer quelques idées propres à étoffer le débat.

– Tout d'abord, je suggère que l'on étudie la possibilité d'introduire, dans notre Canton, un système bicaméral par la création d'une espèce de Chambre des pairs à la britannique. L'aristocratie étant dans notre Canton réduite à la noblesse d'âme et d'esprit, la composition de cette Chambre haute pourrait s'inspirer de la Géroússia, qui présidait aux destinées de Sparte. Pour ceux qui l'ont oublié, il s'agissait d'un Conseil des Anciens de 28 membres de plus de 60 ans. (*Rires.*) Afin d'éviter qu'y siègent des sophistes à la Protagoras, on pourrait en subordonner l'accès à des Sages ayant démontré leur placidité par la lecture intégrale des œuvres complètes du conseiller national Rennwald (*rires*), leur perspicacité par l'exégèse des discours de l'autre représentant du Jura à la chambre basse (étant entendu qu'elle ne risque pas de devenir haute par cet apport implexe à la science politique) et leur sérénité par la traduction en araméen dans le but de les rendre compréhensibles des articles de l'interpellateur dans «Le Jura libre».

– Ensuite, je souhaite que l'on examine sérieusement l'éventualité d'une nouvelle organisation de l'Exécutif par l'adoption du mi-temps pour le Gouvernement. On s'étonne toujours que les affaires d'un petit Etat comme le nôtre occupent les ministres à plein temps. Cette solution présenterait le mérite concomitant d'atténuer l'autoalimentation gouvernementale et de réduire de moitié les hérésies étatiques. Pour éviter la paupérisation du Gouvernement, on pourrait coupler cette mesure avec un autre mi-temps dans une fonction relevant de chaque département respectif. On verrait ainsi Elisabeth Baume-Schneider se sublimer comme institutrice dans une école où on a supprimé des classes (*rires*), Charles Juillard se métamorphoser en percepueur, Philippe Receveur endosser l'uniforme d'infirmier en soins intensifs (notre Canton en a tant besoin) (*rires*), Michel Probst revêtir la bure du paysan (dont j'ai déjà dit dans cette enceinte que Montesquieu les aimait parce qu'ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers), Laurent Schaffter ayant quant à lui annoncé sa préférence pour la culture, ce qui n'étonnera pas ceux qui, comme moi, connaissent son goût pour la poésie et notamment pour l'homme aux semelles de vent, Arthur Rimbaud. Ce système du retour aux sources a été pratiqué avec le succès que l'on sait dans la Chine post-maoïste et l'expertise du nouveau député Kohler pourrait ici se révéler utile.

– Enfin, je rêve d'une administration qui opérerait sa catharsis pour établir un lien fusionnel avec le Législatif, qu'elle a en détestation si l'on en croit l'analyse solipsiste d'une collègue parlementaire. Ce volet de la réforme apparaît comme le plus délicat à réaliser. Il faudrait, mais ce ne sont que des exemples choisis au hasard, offrir des leçons de droit électoral au Chancelier d'Etat, révéler les secrets de la gelée de ménage labellisée au chimiste cantonal et obliger l'ingénieur cantonal à suivre des cours de calcul pour éviter le recours systématique aux crédits supplémentaires.

Les quelques réflexions qui précèdent n'entament en rien cette faculté fascinante qu'a l'interpellateur de se réfugier dans le passé sans se désintéresser du présent.

C'est sûr, cet esprit éclairé va manquer au Parlement.

Ce savant Cosinus des équations toutes faites ne sera plus là pour résoudre la quadrature du cercle. Les vieilles gloires socialistes qui s'apprêtent à réintégrer le Parlement ne seront pas de trop pour tenter de combler le vide abyssal que crée le départ d'un homme qui a porté à l'incandescence l'alliance de la bonne volonté et de la mauvaise foi. (*Rires.*) Les anciens se souviendront avec nostalgie de cet art consommé de la dialectique éristique autour de thèmes aussi porteurs que le sexe des anges. Les nouveaux reliront pour leur profit ces phrases assassines assénées avec délectation pour épingle la sottise humaine, laquelle, on le sait bien, a la fâcheuse tendance de traverser les âges et de n'épargner personne.

Et vous, cher Pierre-André Comte, spectateur assis dans une salle vide, loges désertées, lumières éteintes, vous resterez seul de votre temps devant le rideau baissé, avec le silence et la nuit. N'en tirez pas amertume car tout vous a été préparé pour vous survivre à vous-même.

On ne peut être à vous, cher collègue, avec un attachement plus sincère ni plus respectueux que j'y suis, ni plus entièrement votre très humble et dévoué serviteur. (*Applaudissements.*)

M. Vincent Vermeille (PCSI) : Franchement, moi qui n'aurai pas à m'inscrire à la fin de l'année à cette file d'attente dont vous avez parlé et dont la tribune, ce matin, leur semble réservée. Je ne sais pas, Monsieur le Président, finalement si je suis habilité ici encore à ajouter quelque chose à ces ultimes discours aux accents d'adieux et où l'on voit déjà quelques larmes apparaître. (*Rires.*)

Nous voici, comme le souligne l'interpellateur, au terme d'une législature. Et au moment de tirer un bilan sur cette législature finissante, vous ne vous contentez pas, Monsieur le député Comte, de poser un simple constat postélectoral. Non, Monsieur le Député, vous allez bien au-delà du simple constat; votre attachement aux valeurs démocratiques, votre estime pour le débat parlementaire, votre affection pour les droits populaires et votre engagement permanent pour la liberté d'expression vous poussent à aller plus loin.

Et à un moment particulier de votre parcours politique, obligé, par la force de la loi, comme on vient de le dire, à rejoindre une file d'attente qui va durer au moins cinq ans, en ce moment particulier, vous brandissez une ultime intervention au titre j'allais dire quasi angoissant : «Du fonctionnement de l'Etat».

Et voyez-vous, Monsieur le député Comte, votre interpellation nous interpelle... et comme celle-ci, comme vous ne l'avez pas retirée, et bien nous allons en débattre.

Elle nous interpelle à plus d'un titre, en particulier par la forme choisie : vous posez des questions et l'article 30 de la loi d'organisation du Parlement précise que l'interpellation est une demande d'explication adressée au Gouvernement sur n'importe quel sujet ressortissant à la politique ou à l'administration du Canton.

A lire vos trois premières questions, vous précisez même «vos trois premières questions» à penser qu'il y en aura d'autres. A lire ces questions, on peine à comprendre le genre d'intervention que vous avez privilégié pour votre démarche. Et, d'ailleurs, cette intervention n'a-t-elle pas été rédigée dans la précipitation au point d'omettre de la faire contresigner par vos camarades ? Et même par Serge Vifian. Pourquoi, Monsieur le Député, demandez-vous des explications à l'Exécutif ?

La nature même de vos préoccupations concerne avant tout la vie parlementaire, une vie parlementaire que vous avez nourrie de vos réflexions, de vos propositions, de vos colères et dont vous avez loué les réussites, célébré les avancées et peut-être pleuré les batailles perdues. Pourquoi dès lors, Monsieur le Député, interpelliez-vous le Gouvernement alors même que la matière de votre intervention concerne le Parlement, voire même le peuple ?

Vous qui avez toujours affirmé, répété, défendu haut et fort les prérogatives du Parlement sur le Gouvernement, de la primauté du Législatif sur l'Exécutif, vous vous adressez, à notre grande surprise, au Gouvernement pour qu'il vous aide à concourir à une réflexion qui pourrait apporter sa pierre à un débat qui aboutisse, comme vous le dites, à un meilleur fonctionnement de l'Etat. Vous soulevez des questions pertinentes et, même si elles sont adressées à l'Exécutif, nous n'allons pas manquer de prendre la peine d'y apporter notre manière de voir car je soupçonne aussi que c'est bien dans cet esprit-là que vous avez déposé votre intervention.

Dans votre première question, vous revenez sur l'idée d'une circonscription électorale unique, idée que nous avons déjà eu l'occasion de débattre dans ce Parlement. Peut-être, comme vous le suggérez, devrait-on se reposer cette question au début de chaque nouvelle législature ? Je ne le pense pas. Mais je veux bien vous rejoindre un instant afin d'analyser les résultats des élections au Parlement et d'en tirer quelques enseignements. Même s'il est difficile d'établir des conclusions précises, on observe qu'une partie importante des élus sont domiciliés dans les chefs-lieux de district et beaucoup plus rarement dans les petits villages. Peut-être faudrait-il entreprendre une analyse plus fine encore pour savoir si les grandes localités sont surreprésentées par rapport à leur électorat. Un seul cercle électoral va certainement augmenter, comme vous le dites, l'enjeu électoral, par contre il ne va en aucun cas, et à notre sens, assurer une plus grande cohésion cantonale ni même, comme vous venez de le dire dans votre développement, en améliorer la perception. Dès lors, nous estimons que le mode d'élection que l'on connaît depuis la création du Canton a fait ses preuves et qu'il n'y a pas lieu de remettre l'ouvrage sur le métier.

Voyez-vous, Monsieur le député Comte, si d'aventure vous nourrissez le vœu de véritablement augmenter l'enjeu d'une élection législative, vous devriez proposer l'élection des deux représentants au Conseil des Etats au système majoritaire ! Là, l'enjeu deviendrait fort intéressant.

S'agissant du mécanisme que vous évoquez, un mécanisme susceptible de faciliter le retour des salariés et des ouvriers, vous touchez là un point sensible de notre représentativité, voire même de notre système démocratique. Je crois que l'on partage tous ce constat et cette préoccupation d'une sous-représentativité du monde du travail, du monde des salariés et des ouvriers. Les causes en sont multiples et quelques pistes ont déjà été évoquées – Monsieur le ministre l'a également soulevé – à cette tribune, sans succès pour l'instant. Vous parlez de l'élaboration d'un mécanisme; doit-on y voir là une sorte de quota, une forme de contingent où celles et ceux qui représenteraient les milieux socio-économiques ou encore les milieux culturels bénéficieraient de dispositifs particuliers afin de favoriser, voire d'assurer leur élection ? Ce que je peux vous dire sans entrer du tout dans l'éventuel concept du mécanisme que vous évoquez, c'est que les représentants du monde ouvrier et des salariés n'auraient, à un moment donné, quasiment plus aucune chance

d'être élus avec l'instauration d'une circonscription électorale unique.

Enfin, venons-en à votre dernière des trois premières questions. Et c'est certainement celle-là qui doit, aujourd'hui, retenir toute notre attention. Vous faites référence, à juste titre, au déroulement de certaines affaires. Il est vrai que, l'année dernière, alors que j'étais à la présidence du Parlement, j'ai été interpellé à plusieurs reprises, comme l'ont été d'autres présidents du Parlement avant moi, par des citoyens pour des affaires toutes personnelles bien sûr mais aussi, et c'est là le but de votre intervention, pour des questions ayant trait au fonctionnement ou plutôt au dysfonctionnement de l'Etat. C'est vrai que de nombreuses critiques ont été émises aussi bien à l'égard, comme vous le dites dans votre interpellation, de la justice, du Gouvernement ou du Parlement. Notre administration est dotée d'un Service de l'information et de la communication. J'imagine qu'il est à même de répondre à un certain nombre d'inquiétudes des citoyens. Vous allez plus loin, vous parlez de médiation. Sur ce point, peut-être devrions-nous, dans la prochaine législation, suivre votre proposition.

Le président : Je vous accorde vingt minutes de pause.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, nous poursuivons nos débats en entamant le point 7 de l'ordre du jour.

7. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2011

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2011.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :	Le secrétaire :
Michel Juillard	Jean-Baptiste Maître

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Monsieur le Ministre, vous êtes bien seul pour affronter cette épreuve mais je vous sais de taille à le faire !

Que pourrais-je vous révéler que vous ne sachiez déjà ?

Le budget 2011 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse en date du 6 octobre 2010. Vos journaux préférés ne se sont pas fait faute de dire ce qui devait l'être. Leurs titres en témoignent. «L'Etat présente un budget 2011 réaliste et bénéficiaire» pour le sage «Quotidien jurassien». «Les bons chiffres du budget jurassien» pour le cultivé «Temps». Et «Un bénéfice de 5,5 millions pour un Jura très dépendant» pour le pragmatique «Impartial».

Après cela, tout commentaire, même le plus inspiré, sent le réchauffé et l'écho qui lui sera réservé dans les médias sera inversement proportionnel au temps que l'on aura consacré à le rédiger. Ne parlons pas de l'intérêt qu'il suscite dans les travées pour ne fâcher personne. Est-ce qu'on a pensé à contrôler le quorum ? Non, ce n'est pas nécessaire.

Or donc, le budget est sous contrôle en 2011. C'est l'occasion d'en féliciter le grand argentier, que la presse nous présente volontiers en Turgot mâtiné de Necker. C'est vrai que nous avons un bon ministre des Finances – je le dis en toute objectivité pour l'avoir fréquenté assidûment durant quatre ans – et c'est certainement un avantage pour un canton qui n'est pas riche et qui doit dès lors compenser l'insuffisance de ses moyens par l'ingéniosité de sa matière grise. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais je vous livre un avis brut de décoffrage : un si bon ministre des Finances doit le rester; il ne pourrait que décevoir dans un autre registre ! *(Rires.)*

«Tout bonheur matériel repose sur des chiffres», écrit Balzac dans «La Maison Nucingen». C'est possible mais leur énumération fastidieuse ne passionne pas les foules, lesquelles ont surtout tendance à s'intéresser à leur matérialité, que l'on a trivialement baptisée impôts.

Je vais donc me faire un ultime plaisir en renonçant à vous en infliger la litanie complète, d'autres voix plus autorisées que la mienne allant se succéder pour vous livrer la quintessence des finances publiques dans ce qui s'apparente à un rituel comptable implacable.

J'isole donc quelques montants qui traduisent la bonne santé retrouvée de notre trésorerie cantonale.

Le budget 2011 de l'Etat jurassien table sur un exercice bénéficiaire de 5,5 millions de francs. Ouvrons une parenthèse pour constater que ce chiffre très prometteur n'est pas corrigé des variations saisonnières puisqu'il ne tient pas compte de la propension de l'Exécutif à user et abuser des crédits supplémentaires (j'en ai touché un mot dans ma précédente intervention). A l'intention des profanes, je rappelle qu'il s'agit d'une technique raffinée tendant à faire croire au Législatif que les malices du temps ou l'imprévisibilité des événements peuvent gripper l'engrenage de direction du char de l'Etat à tel point que l'évitable devient inéluctable. Vous aurez à vous prononcer au point 9 de l'ordre du jour sur une initiative du Don Quichotte du Parlement, Rémy Meury, qui se bat contre un tel nombre de moulins que le vent lui-même s'en lasse. *(Rires.)* En l'occurrence, notre éminent et incisif collègue s'attaque à ce fameux article 57 de la loi sur les finances cantonales, qu'il voudrait bien modifier pour le rendre crédible, sans, semble-t-il, parvenir à convaincre l'Exécutif, que le flou actuel satisfait pleinement au motif que l'incohérence d'une procédure dépend davantage de celui qui la subit que de celui qui l'impose.

Le volume du budget (revenus et charges) dépasse pour la première fois les 800 millions. C'est un dixième de celui du canton de Vaud, a précisé le chancelier de l'Echiquier,

lors de la présentation à la presse, pour illustrer à sa manière la théorie de la relativité générale, d'après laquelle les masses de l'univers imposent en leur proximité une courbure de l'espace-temps. Dans un contexte économique marqué par une reprise tellement fragile qu'elle relève encore un peu de l'incantation, le volume des investissements nets – il dépasse les 50 millions – témoigne de la volonté de l'Etat de soutenir l'économie dans son effort de rétablissement.

Je vous épargne toute une série de chiffres sur les charges pour m'arrêter sur l'évolution des effectifs du personnel. Vos représentants à la CGF vous ont probablement déjà expliqué que le personnel administratif a augmenté de 23,8 unités par rapport au budget 2010 et le personnel enseignant de 4,2 EPT. Cette question alimente traditionnellement les discussions du Café du Commerce. Trop de fonctionnaires pour ce petit canton, nous rabâche-t-on. Pour siéger dans quelques associations ou fondations, je mesure l'attente qui est la leur par rapport à l'Etat. Réduire le nombre de fonctionnaires équivaut à réduire les prestations de l'Etat. Je ne suis pas contre les mesures de rationalisation et nous en avons pris un certain nombre durant cette législature. Mais il faut sortir du discours simpliste qui fait du fonctionnaire le bouc émissaire de nos difficultés financières.

D'ailleurs, ces difficultés se sont fortement estompées avec la réduction de la dette de l'Etat, qui se situe à un niveau fort honorable et nous place au nombre des élèves modèles puisque le Jura est au 11^e rang national et au 1^{er} en Suisse romande (selon le classement de «PME Magazine» no 11 de novembre 2010).

Toutefois, je dois ajouter que la CGF n'est pas restée insensible à la problématique des effectifs. Un député déjà cité a mis le doigt sur ce qui est primordial dans ce domaine, à savoir le fait que le Canton hérite de toujours plus de tâches et que l'Exécutif en devient plus administratif. Le ministre des Finances en a convenu en reconnaissant que le Gouvernement devait prendre des mesures organisationnelles afin de dégager du temps pour la conduite stratégique, ce qu'il a commencé à faire en décidant une plus large délégation des compétences financières, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Je salue le retour de Madame la ministre de la Formation.

J'abandonne la longue liste des revenus aux amateurs de bonnes nouvelles. Une considération va retenir votre attention, l'apport revu à la hausse de la RPT, cette usine à gaz dont les effets s'avèrent souvent incontrôlables. 13,9 millions supplémentaires, ça n'est pas rien. Mais cette manne bienvenue a des effets kaléidoscopiques dans la mesure où elle peut se révéler trompeuse en ce qu'elle occulte des effets pervers, une dépendance encore trop importante de la Confédération et une volatilité des recettes. C'est la raison pour laquelle nous sommes condamnés à faire évoluer notre assiette fiscale pour ne pas rester en marge des cantons qui mènent le bal.

Laissez-moi évoquer quelques-uns des sujets qui ont été abordés à l'occasion des trois séances que la CGF a consacrées à l'examen des budgets des départements.

- Le Gouvernement a décidé d'augmenter l'effectif des geôliers pour permettre un service de nuit.
- Il n'y a pas de volonté d'effectuer des amortissements complémentaires malgré l'augmentation de leur montant. L'introduction du MCH2 va probablement changer la donne.

- L'amnistie dégage des résultats satisfaisants. 60,5 millions ont été annoncés au 30 novembre 2010, ce qui représente 5,3 millions d'impôts récupérés pour 297 cas recensés.
- Le montant affecté à l'agritourisme a été revu à la baisse (il a passé de 50'000 francs à 20.000 francs).
- Un nouvel inspecteur du travail a été engagé par le SAMT.
- Le volet radio du projet de coopération avec le Cameroun sera redimensionné.
- Le montant de l'aide au tiers-monde ne subit pas de changement. Il s'élève à 300'000 francs.
- La réalisation de la cyberadministration suit un cours tranquille.
- L'introduction de l'assurance perte de gain dans l'administration nécessitera l'engagement d'un collaborateur. La nouvelle loi sur le personnel entraîne aussi la création d'un poste de responsable des ressources humaines au Service de l'enseignement.
- Une forte augmentation de 2,6 millions est enregistrée au Service de la santé, laquelle résulte de la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins.
- Trois salaires sont versés au personnel du Parc naturel régional du Doubs, qui rémunèrent un secrétaire général (en classe 17, annuité 7, taux d'occupation de 80 %), une chargée de missions (en classe 9, annuité 7, taux d'occupation de 60 %) et une secrétaire comptable (en classe 7, annuité 9, taux d'occupation de 40 %).
- Le montant des dépenses à la charge du fonds pour la gestion des déchets est très important (1,75 million). Les assainissements prévus concernent plusieurs stands de tir mais aussi les déchetteries (pour 750'000 francs) et l'installation de séchage des boues du SEPE (pour 445'000 francs).
- Le marquage des routes est gourmand en peinture. Il est prévu d'en utiliser 10,5 tonnes à deux composants ne contenant pas de solvant.
- 3,78 postes viennent renforcer le Centre d'entretien A16, qui seront affectés à l'entretien de nouveaux tronçons (Boncourt-Bure et contournement de Moutier). La Confédération négocie âprement les adaptations parce que des milieux influents répètent à satiété qu'elle paie trop cher les prestations des Unités territoriales pour l'entretien des routes nationales.
- S'ajoutant au crédit important consenti pour le Lycée, les 450'000 francs prévus pour l'aménagement d'une salle de chimie supplémentaire ont suscité la discussion. Ils s'expliquent par le succès de l'option chimie-biologie, qui a incité le Département de la Formation à inscrire l'aménagement d'un laboratoire et d'une salle ad hoc dans le budget 2011.
- 500'000 francs seront dépensés pour la construction du passage supérieur de Vendlincourt (dans la population, allez savoir pourquoi, on parle de pont), qui devraient être supportés à raison de 78 % par la Confédération et de 22 % par le Canton.
- L'augmentation de l'enveloppe allouée à la Fondation Péreire s'explique par la prise en charge des élèves de 18-20 ans, la création d'une structure pour la prise en charge des élèves dysphasiques à l'école secondaire, l'augmentation du nombre d'élèves et les adaptations consécutives à la mise en œuvre de la mesure d'assainissement no 18.

- La baisse des subventions aux écoles privées est due à un effectif en diminution (de 503 élèves en 2003-2004, on est passé à 360 élèves en 2010-2011).
- La création de 7,1 postes supplémentaires dans les écoles secondaires a trois motifs principaux : l'augmentation de la dotation de la grille horaire en 7S, l'accroissement des effectifs dans certains cercles et le renforcement de l'encadrement socio-pédagogique.
- Enfin, à la question récurrente de savoir si l'Etat passe des commandes aux librairies en difficulté, il a été répondu que l'on demande trois offres et que l'attribution se fait au moins cher, les coûts en Ajoie étant (selon l'Economat) de 40 % à 60 % plus élevés que dans le reste du Jura, ce qui va changer prochainement pour des raisons qu'il est parfaitement inutile de détailler.

Après cet inventaire à la Prévert, le moment est venu de conclure par les traditionnels remerciements du président sortant de la CGF. Pour ne pas céder au psittacisme ambiant et eu égard au fait que j'ai déjà accompli un exercice similaire devant la CGF, je vais faire court en adressant mes sentiments de gratitude à notre secrétaire, Michel Kohler, dont l'efficacité frise la perfection, à la pentarchie non oligophrène des ministres qui dignement nous gouverne, aux grands commis de l'Etat qui ont défilé durant septante et une séances au total pour nous faire comprendre que le Saint Graal est un vase comme les autres et à mes collègues qui ont bu la coupe jusqu'à la lie en faisant semblant d'y prendre du plaisir.

L'analyse que je viens de vous infliger s'écartait un peu du sujet. Mais si l'on est quelquefois un sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement.

Cédons maintenant la parole à plus sérieux que nous, non sans vous inviter au nom de la CGF, en l'occurrence unanime, à accepter l'entrée en matière et à adopter dans le même élan le budget 2011.

M. Eric Dobler (PDC) : Le groupe démocrate-chrétien partage l'analyse du Gouvernement sur l'appréciation qu'il fait du budget 2011 de l'Etat jurassien présentant un bénéfice de 5,5 millions de francs, prévu pour un volume du budget 2011 (revenus et charges) qui dépasse pour la première fois les 800 millions.

Le volume des investissements nets dépasse 50 millions. Ils sont autofinancés à hauteur de 87,8 %. Ce projet de budget respecte donc le mécanisme du frein à l'endettement. L'insuffisance de financement, correspondant à une augmentation prévisible de la dette, est de 6,1 millions. Nous estimons que cette augmentation de la dette brute est supportable et n'est pas de nature à mettre en péril les finances cantonales. Je rappelle ici que les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Dans la situation de crise que nous avons traversée et avec la fragile reprise qui semble s'amorcer, il faut saluer, globalement, les mesures courageuses engagées par le canton du Jura pour soutenir l'emploi et les entreprises jurassiennes, mesures adoptées par le Parlement en été 2009 pour faire face aux effets de la crise.

En 2011, dernière année du plan, 11,4 millions seront investis dont 4,8 millions en fonctionnement et 6,6 millions en investissements. S'agissant des investissements liés au projet EFEJ+, il ne faut pas voir, dans ce satisfecit, un blanc-seing donné au Gouvernement.

Au total, ce sont donc 212,9 millions d'investissements qui seront réalisés sur le territoire cantonal. L'effort à ce niveau aussi est en constante augmentation.

L'évolution des effectifs du personnel a interpellé plusieurs députés de notre groupe. Une augmentation de plus de 23 équivalents-plein temps sur un seul exercice, même avec les explications fournies, nous surprend. Si nous pouvons les admettre au cas particulier, essentiellement liées aux diverses modifications législatives, nous invitons le Gouvernement à ne pas laisser cette tendance perdurer.

La RPT procure 13,9 millions supplémentaires. C'est réjouissant, triste et risqué à la fois. C'est réjouissant : on reçoit enfin un peu plus, tel que réclamé depuis longtemps. C'est triste : malgré cela, on n'atteint pas la limite minimale de 85 % d'indice des ressources. C'est risqué : la volatilité de ces montants est énorme et nous ne sommes pas protégés contre une baisse brutale. Les risques financiers restent élevés.

Dans le cadre de la réalisation des 51 mesures d'assainissement, nous relevons que l'objectif de 15 millions sera atteint dès l'an prochain, ce montant correspondant au déficit structurel évalué au début 2008 et qu'il s'agissait de gommer.

Même si un plan financier est un indicateur et n'a pas force de loi, en inscrivant un montant dans cet instrument financier et en indiquant explicitement un objet, on fait croire aux gens que cela va se réaliser. Au Service des ponts et chaussées, à la rubrique 450.501.01, nous relevons que, dans la planification financière des investissements votée en 2007, il y avait 250'000 francs pour la route de la gare de Saint-Ursanne en 2011 et le budget 2011 ne prévoit rien. Nous proposons de diminuer l'enveloppe prévisionnelle de maintenance du réseau routier de 25'000 francs et d'affecter un montant équivalent pour démarrer l'étude de la route de la gare à Saint-Ursanne en montrant ainsi la volonté de démarrer cet objet. Cette opération est sans effet sur le budget.

Notre groupe s'étonne du montant de 1'315'000 francs à la rubrique 470.542.00 au titre de la participation des communes au financement des transports publics. Le message adopté en deuxième lecture en octobre 2010 mentionnait un montant de 1'042'000 francs. L'explication alambiquée du Service des transports ne nous a pas convaincus. Je vous en livre un extrait : «En fait, le chiffre de 1'315'000 francs est le chiffre par effet mécanique par rapport aux offres des entreprises connues en août 2010 et de la contribution fédérale, en baisse, annoncée. Il a été construit sur le chiffre figurant à la rubrique 470.364.00. Le montant de 1'042'000 de francs dans le message était indicatif».

Il semble aux yeux des élus démocrates-chrétiens que les coûts mentionnés dans le message adopté eussent pu être actualisés avec les chiffres connus en août 2010 et non pas basés sur une évaluation 2009. Les communes apprécieront.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Gouvernement pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux nombreuses questions posées en commission de gestion et des finances. Nous profitons également de remercier le secrétaire de la CGF, Michel Kohler, qui, par ses compétences, sa disponibilité et son expérience, était le gardien de la doctrine de notre commission.

Au vu de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière et l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'exercice 2011.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Le budget 2011 avec un bénéfice de 5,5 millions de francs est réjouissant et le groupe PCSI ne peut que se féliciter de ces bonnes prévisions même si le réalisme nous oblige à constater que la dépendance aux mannes fédérales est toujours très importante et comporte un risque réel pour nos finances année après année.

Il est primordial aujourd'hui de penser à l'avenir du Jura en imaginant une stratégie de développement à long terme pour que notre Canton ne subisse plus les aléas de la politique fédérale qui, trop souvent, préfère soutenir les plus grands et plus riches cantons que notre région périphérique. Les nouvelles autorités cantonales auront là un grand défi à relever pour ne pas avoir à revivre des années aux comptes rouges vifs. L'occasion d'un budget bénéficiaire doit être l'aiguillon pour déclencher une politique volontariste et imaginative pour notre Canton.

Deux remarques concernant le budget 2011 :

Premièrement, l'augmentation du personnel de 24 unités interpelle alors que, depuis des années, nous entendons parler de pléthore de personnel, de motion «Personnel stop» et refus ou règles très strictes avant tout engagement. Les augmentations les plus conséquentes, sans compter le Ministère public pour des raisons évidentes de réforme, concernent surtout le Service informatique, les offices des poursuites et le Service des contributions. Nous osons espérer qu'au Service informatique et aux contributions, un net de gain de productivité verra le jour avec leur renforcement en effectif.

Deuxièmement, la répartition des charges entre Etat et communes montre, dans de nombreux domaines, une hausse conséquente des charges de 2010 à 2011. Les transports publics, en raison de la nouvelle loi adoptée par le Parlement, mais aussi les institutions sociales extérieures, prestations complémentaires, réduction aux primes d'assurance maladie, écoles secondaires, écoles enfantines et institutions sociales scolaires. Il ne s'agit pas ici de critiquer ni de chercher des raisons à ces hausses qui sont, j'en suis certaine, toutes justifiées mais bien de faire un constat et de montrer une inquiétude réelle pour l'avenir des communes confrontées à des charges qu'elles ne peuvent pas maîtriser.

Les investissements ne sont pas sacrifiés avec un montant prévu de plus de 50 millions de francs; le plan de soutien à l'emploi est intégré au budget et il sera intéressant, au terme de cette année, d'en faire un bilan constructif sur les effets réels de telles mesures.

La réduction de la charge des intérêts se poursuit et il nous faut ici féliciter les responsables de la Trésorerie générale pour leur excellent travail et leur vigilance à la reconduction des dettes de l'Etat.

Nous remercions et félicitons toutes les personnes qui ont confectionné ce budget 2011 et un merci tout particulier à Michel Kohler, secrétaire de la CGF, qui a su, pendant de longues années, avec compétence et patience, expliquer, renseigner et rassurer les députés confrontés au gros pavé du budget. Nous lui souhaitons, avec un petit peu d'avance, une excellente et fructueuse retraite.

Le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière ainsi que le budget 2011. Merci de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC) : Aujourd'hui, cette tribune a été accaparée par les lanceurs de fleurs. C'est pourquoi je veux tout de même vous présenter le cadeau que j'allais offrir à Pierre-André Comte après mon intervention sur le thème des décorations. (*Le député exhibe une veste bardée de décorations.*) (*Rires.*) Non, il ne le mérite pas étant donné qu'il a manqué de courage d'entendre le verdict du Parlement !

Au risque de répéter les chiffres-clés du budget, je vais essayer de me restreindre à l'appréciation politique du budget 2011 qui tient à cœur de l'UDC.

Les Jurassiens paieront effectivement 10 millions d'impôts de plus en 2010, non pas parce que le rôle d'impôt augmente mais parce que les contribuables gagnent plus. C'est en soi une bonne opération. Ce qui est gênant, c'est qu'en même temps, avec cette augmentation, l'importance de l'impôt dans l'assiette des revenus du Canton diminue, ce qui ne veut rien dire d'autre que la capacité financière des contribuables jurassiens s'éloigne toujours plus de la moyenne suisse et que nous dépendons toujours plus de la manne fédérale, qui représente 37 % des recettes. Ceci n'est en soi pas très honorifique.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement doit à l'avenir tout mettre en œuvre pour attirer des contribuables à haut potentiel.

Ce budget dévoile un autre constat. Malgré une diminution de 168 élèves dans toutes les classes d'écoles confondues et le rassemblement d'élèves d'écoles primaires et enfantines par des transports scolaires coûteux, le nombre d'enseignants a augmenté de plus de quatre unités plein temps en un an. Même si certains cas spéciaux peuvent expliquer ce dysfonctionnement, on peut affirmer que, dans l'ensemble, cette évolution est contraire à toute logique et que le Département doit trouver des solutions pour inverser cette tendance. Par cet exemple, je n'ai pas l'intention de lancer la pierre à l'un ou l'autre des ministres car ce constat pourrait certainement se faire ailleurs étant donné que chaque département augmente régulièrement ses effectifs.

Je ne peux donc qu'encourager le nouveau Gouvernement dans son ensemble à proposer au Parlement des simplifications dans les processus d'une administration qui, aujourd'hui, étouffe dans une paperasserie improductive. Ceci afin d'atteindre à terme, avec la rigueur qui s'impose, le but minimal, que les impôts des Jurassiens suffisent à payer les employés de l'Etat.

Le groupe UDC n'a pas l'intention de donner une note négative à ce budget, qu'il acceptera unanimement. Le but de mon intervention est plutôt d'encourager le nouveau Gouvernement à s'atteler à tirer cette République en avant et, si le char va dans le bon sens, les parlementaires UDC ne manqueront pas de pousser derrière.

Oui, nous saurons aussi être reconnaissants, surtout depuis que l'on voit les revendications répétées de l'UDC se concrétiser comme celle pour l'entretien du réseau routier, qui bondit enfin à un niveau acceptable dans ce budget. Il est primordial d'investir un maximum dans les infrastructures qui nous apporteront des emplois. Nous sommes satisfaits du haut niveau des investissements prévus bien que ceux-ci provoquent une augmentation de la dette nette de 6 millions de francs.

Enfin, je tiens personnellement à féliciter la Trésorerie générale dans son ensemble pour leur excellent travail et je vous remercie de votre attention.

M. Fritz Winkler (PLR) : Le groupe radical a consacré quatre séances à l'examen du budget 2011, au cours desquelles chaque département a été disséqué avec soin sans qu'on découvre des dissemblances anatomiques.

Si l'on compare le budget 2011 à celui de 2010, la différence est énorme, soit environ 9'700'000 francs. Comment expliquer cet écart ? Le budget a-t-il été un peu optimiste en prévision des élections de cet automne ? Les comptes 2010 et 2011 révéleront ce qu'il en est vraiment.

Le communiqué de presse du 6 octobre 2010 présenté par le Monsieur le ministre des Finances relève que ces bonnes prévisions se basent sur une augmentation importante des recettes grâce à la péréquation financière et la fiscalité. L'amnistie fiscale montre ses effets. A ce jour, plus de 300 cas ont été annoncés au fisc jurassien. Ce ne sont pas moins de 60 millions qui ont réapparu au niveau de la fortune. Cela représente un montant d'impôt de 5'300'000 francs partagé entre les différentes collectivités publiques. Mais, pour 2011, les objectifs du Gouvernement ne seront peut-être plus les mêmes qu'en 2010, sachant que le taux d'imposition pour ces annonces spontanées va augmenter de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2011.

La période actuelle est propice pour contracter des emprunts, vu que le taux est extrêmement bas à longue échéance. Le budget 2011 prévoit ainsi une amélioration très nette sur les intérêts passifs. L'Etat déboursa 18,83 % de moins qu'en 2010. Cela permet de dégager environ 2 millions pour des investissements.

Notre groupe était un peu pessimiste lors de l'élaboration du budget 2010 sur la mesure d'économie no 18, c'est-à-dire la diminution du temps de travail des collaborateurs du Canton. Aujourd'hui, notre groupe se félicite que ces employés aient joué le jeu et qu'ils aient accompli leur travail correctement. Même si le budget 2011 présente une légère augmentation de l'effectif du personnel, les explications à la page 13 nous satisfont.

Malgré ce bon budget 2011, notre Etat reste quand même fragile puisque nous dépendons fortement de l'aide fédérale et des subventions, qui représentent un montant total de 37,16 % du budget cantonal.

D'année en année, le Gouvernement a tendance à nous présenter de plus en plus de crédits supplémentaires en cours d'année alors que certains montants peuvent être mis dans le budget. Ces crédits faussent le budget, c'est incontestable. Au point 9 de l'ordre du jour, le Parlement devra statuer sur l'initiative parlementaire no 21 de notre collègue Rémy Meury. Ce texte veut modifier l'article 57 de la loi sur les finances cantonales. Il est soutenu par la majorité des membres de la CGF. Par anticipation, je vous demande déjà, chers collègues, de soutenir cette initiative parlementaire.

Des statistiques ont mis en évidence que les finances du Jura étaient très bien maîtrisées. On ne peut que féliciter Monsieur le ministre Charles Juillard et ses collègues du Gouvernement. Nous espérons qu'il continuera sur cette lancée durant les prochaines années.

Vendredi 3 décembre dernier, le classement de «Bilan» dévoilait les 300 plus riches de Suisse. Hélas ! Aucun d'eux n'habite dans notre Canton. Ne faudrait-il pas faire un effort

de ce côté-là ?

Pour terminer, j'aimerais relever que le groupe PLR s'associe aux dires des autres intervenants et dit un grand merci à Michel Kohler et lui souhaite pour bientôt une retraite bien méritée.

En conclusion, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et votera le budget tel qu'il est présenté.

M. Ami Lièvre (PS) : Vous subirez aujourd'hui mes dernières incantations marxistes relatives au budget, pour reprendre les propos du camarade Pierre-André Comte.

Dans une ambiance de reprise timide de l'activité économique, il est indéniable – et cela a été dit à plusieurs reprises – que le budget qui nous est présenté est bon. Il l'est d'autant plus que la volonté du Gouvernement de mettre en place, dès le début de la crise, un plan de soutien à l'emploi et aux entreprises, ira à son terme en y intégrant, pour 2011, encore 11,4 millions de francs, dont 6,6 au titre des investissements. Il est probablement difficile d'aller plus loin dans cette démarche puisqu'à la fin de la période, 61,5 % des investissements prévus dans le cadre de ce plan seront réalisés et qu'avec les 50,5 millions nets projetés, on atteint sans doute, en la matière, la capacité maximale des entreprises régionales.

Autre démarche qui va aboutir positivement – et ce point n'est pas partagé par tout le monde, vous pensez bien – la résorption du déficit structurel de 15 millions de francs, qui est exprimée dans le budget 2011 par une économie de 1,2 million et qui devrait se terminer en 2012 par un solde de mesures prévisible de 3,2 millions. Ce montant de 15 millions ainsi économisé chaque année sera de nature à atténuer quelque peu notre dépendance croissante vis-à-vis de la Confédération, qu'il s'agisse de la volatilité de la RPT ou des autres revenus. Il sera également utile pour faire face à l'augmentation prévisible de l'aide sociale, en raison notamment des décisions malheureuses prises et encouragées par les milieux économiques suisses en matière de réduction des prestations pour les chômeurs, les mêmes milieux par ailleurs qui se sont précipités pour soutenir les grandes banques et les spéculateurs, responsables de la crise profonde qui secoue encore l'Europe actuellement.

Il faut aussi se réjouir de l'augmentation prévue des revenus de 12,3 millions de francs par rapport au budget 2010, provenant de l'impôt sur les personnes morales et physiques. Si cette augmentation est indicatrice d'une reprise, elle n'est certainement pas le signe d'une amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière, celle qui nous préoccupe en priorité. On peut même craindre que, pour toute une catégorie de nos concitoyens, leur situation financière se détériore encore. En effet, dans une région frontalière comme la nôtre, la baisse constante de l'euro, qui se poursuit, aura indéniablement des effets négatifs, pas seulement sur les exportations et l'économie en général mais aussi sur les salaires, par intensification du dumping, d'autant plus qu'aucun salaire minimal n'est garanti et que les milieux économiques n'en veulent pas.

Les bas salaires pratiqués dans le Jura sont aussi à l'origine du manque d'attractivité de notre Canton, qui manque ainsi de ressources fiscales qui nous rendraient moins dépendants de la Confédération et de la volatilité des revenus attendus. Il faut espérer que l'amélioration prochaine des infrastructures routières et ferroviaires, auxquelles le Parlement et le Gouvernement ont activement participé, de même

que l'arrivée prochaine des entreprises annoncées il y a quelques jours, auront des effets positifs pour notre Canton, ce que nous souhaitons naturellement.

Pour en revenir plus concrètement au budget 2011, l'essentiel a été dit par les uns ou par les autres, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir à mon sens. Je m'associe naturellement aux remerciements et félicitations qui ont été adressés aux différentes personnes citées, particulièrement à Michel Kohler.

Pour l'heure, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Clemenceau disait : «Faites-moi de bonnes finances et je vous ferai une bonne politique». Permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, une fois n'est pas coutume, de débiter l'intervention du ministre des Finances sur le budget par cette citation, qui nous rappelle ô combien, malheureusement et quoi qu'on en pense, l'argent est important pour vivre et faire vivre et tenir compte des aspirations de chacune et de chacun.

Année après année, le budget de l'Etat prend de l'importance puisque ce sont plus de 800 millions qui entreront et ressortiront des caisses de l'Etat. Ce sont, par exemple, environ 100 millions de plus qu'au budget 2007. A la différence de celui-ci qui présentait un excédent de charges de 5,5 millions, le budget 2011 table lui sur un excédent de recettes de 5,5 millions. Dans un contexte de reprise économique qui reste bel et bien fragile, les investissements planifiés pour l'année prochaine sont volontairement élevés puisqu'ils dépassent les 50 millions. L'insuffisance de financement est limitée pourtant à 6,2 millions. Cela veut dire que nous financerons nous-mêmes 87,8 % de nos investissements, ce qui est conforme au mécanisme de frein à l'endettement. Ce projet de budget peut donc être qualifié de satisfaisant.

Pourquoi cette appréciation plutôt réservée, me direz-vous ? Et bien, Mesdames et Messieurs les Députés, il faut se rendre compte que, si les chiffres-clés sont bons, les risques financiers auxquels nous sommes confrontés se sont manifestement encore accrus.

Le budget 2011 se caractérise malheureusement pas une forte hausse des charges de l'Etat (+ 4,1 %). Même si on sait que les autres cantons sont confrontés à la même problématique, il n'en reste pas moins que cette progression n'est pas facile à digérer d'autant plus qu'elle s'inscrit bien dans la durée. Par exemple, la nouvelle organisation judiciaire découlant du Code de procédure pénale influence les charges de personnel. En ce qui concerne les subventions, nous devons aussi faire face à des augmentations sensibles et durables dans les assurances sociales et les institutions de santé. Heureusement, nous pouvons encore profiter dans les charges d'intérêts de taux historiquement bas, voire très bas, mais combien de temps cela va-t-il encore durer ? Personne ne peut le dire.

Alors, Madame la Députée, vous avez fait référence à l'augmentation du personnel et c'est une forte augmentation, vous avez raison, et cette augmentation m'inquiète aussi. Toutefois, je vous rappellerai comment elle se décompose. C'est tout d'abord de nombreuses modifications législatives fédérales qui imposent aux cantons de mettre en application cette législation, avec nécessairement l'engagement de personnel malheureusement. Aussi, d'autres postes seront autofinancés puisqu'il y aura des contreparties qui seront

encaissées par rapport au travail de ces différents fonctionnaires. Et je n'aimerais quand même pas oublier un certain nombre de décisions prises par ce même Parlement, qui nous obligent aussi parfois à mettre en œuvre ses politiques – le plus souvent possible nous l'espérons – et ce qui entraîne aussi des charges de personnel supplémentaires.

Toutefois, en ce qui concerne les charges communales, je relèverais simplement, Madame la Députée, que celles-ci, en net, n'augmentent que de 2,6 % entre le budget 2010 et le budget 2011 alors que les charges globales de l'Etat, elles, augmentent de 4,1 %. Donc, vous voyez qu'il n'y a aucune volonté de l'Etat de reporter sur les communes des transferts de charges ou des charges nouvelles pour améliorer sa situation financière. Et je rappellerais que, dans ces augmentations de charges, quelques-unes dépendent des seules décisions des communes, en particulier dans le domaine des crèches.

Du côté des recettes, elles progressent également sensiblement (+ 5,4%). Pourtant, dans ce cas, les perspectives de durabilité sont beaucoup moins élevées, accroissant encore les risques évidents d'être potentiellement confrontés à des déséquilibres à moyen et long terme. On le sait, le supplément de quelques 14 millions en provenance de la RPT n'est pas garanti vu la volatilité de ce système de péréquation. La fiscalité génère aussi des revenus supérieurs, en provenance aussi bien des personnes physiques que morales. Mais, là aussi, tout retournement conjoncturel peut remettre rapidement en cause le volume des recettes. Nous l'avons vécu en 2009, souvenez-vous. Le risque dans ce domaine n'est plus à démontrer et, malgré une bonne année conjoncturelle 2010, les prévisions économiques sont bien hésitantes, ne serait-ce que pour 2011.

Et au niveau du revenu des impôts, Monsieur le député Stettler, non seulement c'est le revenu des Jurassiens qui a augmenté – c'est heureux que ce revenu augmente – mais nous avons quand même vu une augmentation du nombre de contribuables; pas suffisante, je suis d'accord avec vous, mais nous avons aussi une augmentation du nombre de contribuables.

Pour tenter d'atténuer ces soubresauts économiques, le Gouvernement a intégré pour la dernière année au budget 2011 le maximum de mesures du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. De façon réaliste, nous pensons dépenser 11,4 millions à ce titre l'année prochaine. Sur trois ans, 21 millions auront donc été injectés directement par l'Etat avec des effets multiplicateurs importants dans l'économie locale pour soutenir l'économie et les emplois. Le taux moyen de réalisation de ce plan sera alors de 70,5 %. Les efforts consentis en 2011 se feront notamment sous la forme d'investissements (6,6 millions), ce qui explique en bonne partie la forte augmentation du volume net des investissements par rapport à la moyenne des 8 années passées. Elle est de 12,5 millions.

Résultat des courses, Mesdames et Messieurs les Députés, la dette qui avait encore pu être réduite en 2009 devrait légèrement remonter en 2010 et 2011 pour atteindre environ 245 à 250 millions à fin 2011. En restant inférieure à 10 % du revenu cantonal et vu la stratégie visant à fixer à long terme les taux d'intérêts, on peut admettre que le risque à ce titre est pour l'instant maîtrisé. Le Crédit Suisse l'a bien compris en nous attribuant un très bon rating de «AA-». Nous tenons ainsi la comparaison avec des entreprises comme Nestlé, Novartis, Raiffeisen, Land Hessen et surpassons même le Crédit Suisse, la Banque Coop, la Migros, Helvetia,

la Zürich et même EMS-Chemie ou encore la Province de Québec. Nous sommes donc devenus manifestement encore plus intéressants pour les investisseurs et une concurrence appréciable s'est instaurée entre eux pour nous faire des offres. La marge commerciale de quelque 25 points de base, qui nous était facturée il y a quelques années encore, s'est fortement réduite puisque, dernièrement, des opérations à moins de 10 points de base ont pu être conclues.

En vous présentant le budget 2011 dans les grandes lignes, j'ai essayé de mettre en évidence nos risques, à ne pas confondre avec le défaitisme dont peuvent faire preuve d'autres comportements débouchant sur des programmes d'assainissement impliquant des reports de charges manifestes sur les cantons alors que, plus tard, la réalité des chiffres s'avère ensuite bien meilleure. Je veux parler, vous l'aurez compris, de la Confédération. Je crois pouvoir affirmer que la qualité de nos prévisions budgétaires est indiscutable et qu'elle permet un pilotage adapté de l'Etat. Bien évidemment, la maîtrise de ces risques passe par une attention permanente du Gouvernement sur la gestion financière et par la mise en œuvre complète des 51 mesures publiées en avril 2008. C'est comme cela que l'on pourra se préserver la flexibilité budgétaire nécessaire afin de mettre en œuvre les politiques publiques voulues par les autorités. Du reste, une bonne partie de ces 51 mesures sont déjà réalisées.

Dans ce contexte, les perspectives financières à moyen et long terme pour l'Etat sont difficiles à cerner avec un taux de probabilité acceptable. Très rapidement, le Gouvernement devra, lorsqu'il lancera ses travaux de rédaction du programme de législation, se déterminer sur les axes stratégiques permettant de respecter le cadre légal et de ne pas dégrader la situation financière, en bonne partie assainie, de l'Etat. A n'en pas douter, des priorités devront être fixées et des choix devront être faits tant le volume des demandes, notamment en matière d'investissements actuellement, dépasse l'entendement. Mais nous aurons l'occasion de nous pencher à nouveau sur cette problématique lorsque le Gouvernement vous transmettra son projet de plan financier 2012-2016, aux alentours de juin prochain.

Avant de conclure, Mesdames et Messieurs les Députés, j'aimerais adresser un grand merci, un merci particulier à la Trésorerie générale, à mes collègues du Gouvernement, évidemment à la commission de gestion et des finances, en particulier à son fidèle et incontournable président. Comme chaque année, les membres de la CGF ont réservé un bon accueil au projet de budget préparé par le Gouvernement. La méthode d'analyse utilisée et la qualité des questions posées montrent, si besoin était, que la CGF s'est acquittée de sa tâche avec un professionnalisme, une conscience, une connaissance et une responsabilisation remarquables. Notre statisticien de service, à savoir Michel Kohler, m'a sorti quelques chiffres pour dire que, depuis trente-deux ans, la CGF s'est réunie à 534 reprises; 534 séances en trente-deux ans, dont 71 durant cette législature, présidée 70 fois par le président puisqu'il a fait une infidélité à la CGF durant ces quatre dernières années. Mais, comme vous le savez, ce président à chaque fois son lot de citations ou d'auteurs français ou de bons mots, qui animent et surtout contrastent, voire colorent un peu positivement l'austérité des chiffres. Qu'il en soit ici remercié très sincèrement.

J'aimerais également aussi remercier Michel Kohler, qui a contribué à l'élaboration de son dernier budget. Il disait : celui-ci est le 33^e budget pour lui puisqu'il avait participé à l'élaboration du premier budget sous l'égide de feu Marcel

Brêchet, sous le contrôle expert mais aussi un brin caustique d'un représentant de Berne et sous la supervision de Denis Roy de Genève. Il a donc fait ensuite 32 budgets (16 pour les défendre aux côtés du ministre des Finances et 16 ensuite pour donner l'éclairage nécessaire en tant que secrétaire de la commission de gestion et des finances). Et j'aimerais ici lui rendre un vibrant hommage avec des remerciements vraiment très sincères.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous recommande d'accepter l'entrée en matière et d'adopter le budget 2011 de l'Etat tel qu'il vous a été soumis.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Il est bien évident que tous les points qui ne seront pas discutés sont acceptés d'office.

Rubrique 560.364.01 – Institutions sociales jurassiennes : Maison «La Puce verte» (page 90)

M. Serge Vifian (PLR) : J'interviens concernant le montant alloué à la Maison «La Puce verte». Je vous renvoie à la rubrique, comme vient de le dire le président, 560.364.01 ainsi qu'à l'indication de détail figurant à la page 92.

Par courriel du 23 avril 2010, Mme Marie Friedli Schindler, présidente de l'Association «Familles 2000», qui s'adressait en l'occurrence au président du Conseil de la famille, m'a alerté sur les menaces que faisait peser sur la Maison «La Puce verte» la réduction de la subvention cantonale, de 50'000 francs qu'elle était en 2003 et 2004 à 40'000 francs dès 2005.

Par lettre à l'Exécutif cantonal du 26 avril 2010, je me suis fait l'interprète de ces préoccupations. Le Gouvernement m'a répondu le 18 mai 2010 que le Service de l'action sociale devait rencontrer les responsables de l'association et que l'Exécutif disposerait ensuite de tous les éléments lui permettant de statuer sur ma demande dans le cadre de la procédure budgétaire.

L'entrevue a eu lieu, le Service de l'action sociale a proposé de rétablir la subvention à 50'000 francs mais le budget qui nous est soumis indique bel et bien 40'000 francs, ce qui démontre que le Gouvernement a tranché dans le sens du statu quo. Contrairement à ce que semble penser le Gouvernement – qui écrit dans sa réponse qu'elle a pu fonctionner à satisfaction malgré la réduction – l'existence de l'institution est précarisée. Parce que le don ponctuel de la Paroisse catholique de Delémont n'a pas été renouvelé et parce que la commune de Delémont, qui mettait jusqu'ici gratuitement à disposition les locaux de la rue Franche 22, a opté pour la vente de son parc immobilier, ce qui contraindra «La Puce verte» à se chercher un nouveau havre et à acquitter un loyer. J'ajoute que la participation des parents est volontairement limitée à un montant modeste.

J'ai visité la Maison «La Puce verte» le 27 octobre 2010 et j'ai été favorablement impressionné par le travail qui s'y accompli. Il ne m'est pas possible d'entrer dans trop de détails mais, pour ceux qui ne connaissent pas l'institution, sachez qu'elle s'inspire du concept de Françoise Dolto, dont tout le monde sait qu'elle a été la pionnière de la psychanalyse des enfants en France. Les buts qu'elle s'assigne sont les suivants :

- préparer l'enfant à la séparation dans la non-séparation;

- soutenir et renforcer la parentalité, la grand-parentalité;
- favoriser les interactions entre les mamans, les papas et renforcer leurs compétences en mobilisant leurs ressources;
- mettre en valeur leurs compétences, leurs qualités relationnelles, trouver avec eux des pistes favorables au développement de leur enfant;
- inscrire l'enfant dans un tissu social, intégratif, socialisant, tout en tenant compte de ses besoins socio-affectifs de base.

Avant de conclure, j'aimerais vous livrer une forme de disposition testamentaire en vous invitant instamment à ne jamais accepter la réduction d'une subvention sans mesurer les effets de votre décision sur le terrain. Pour être tous soucieux de la saine affectation des deniers publics, nous n'en avons pas moins un cœur et c'est lui que je vous exhorte d'écouter en la circonstance. Je vous demande donc de porter la subvention à «La Puce verte» à 50'000 francs. Cette augmentation de 10'000 francs représente 0,001 % des charges 2011 !

Mme Sabine Lachat (PDC) : «La Puce verte» est un lieu d'accueil dont le concept s'inspire de la maison verte initiée par Françoise Dolto, psychanalyste reconnue et référence en matière de psychologie infantine. Elle fut également réputée pour l'efficacité de son travail.

Sans vouloir m'attarder sur le bien-fondé de «La Puce verte», il s'avère qu'elle connaît une fréquentation toujours croissante avec des moyens à tendance inverse. En effet, bien que «La Puce verte» soit installée à Delémont, des familles d'Ajoie et des Franches-Montagnes ont recours à ses prestations. L'institution identique de La Chaux-de-Fonds a également ouvert ses portes aux sollicitations de parents et enfants franc-montagnards.

Il est tout de même surprenant, alors que tous les départements de l'Etat se voient augmenter leur budget pour 2011 au niveau des charges, l'enveloppe allouée à «La Puce verte» ait été réduite drastiquement. 20 % de diminution, sur un montant global de 50'000 francs, menacent indubitablement non seulement la pérennité de l'institution mais l'institution en elle-même.

A relever que c'est un lieu de rencontre favorisant la vie sociale pour les tous petits avec leurs parents et, n'en déplaise à certains de mes collègues, ce n'est surtout pas un centre de babillage pour bonnes femmes oisives !

Sachant que le Comité de «La Puce verte» fonctionne avec zéro franc, que les personnes accueillantes sont dédommagées chichement, car on ne peut pas parler de salaire et encore moins de décent, l'indemnité couvrant à peine les frais de déplacements des personnes accueillantes pour une demi-journée, dont la plupart sont bien évidemment des femmes, mettant leur énergie et leur générosité pour le bien de la société, j'étais encline à formuler à une proposition d'augmentation au budget supérieure à 10'000 francs. Cela permettrait de pérenniser cette structure car, vous le savez, elle subsiste grâce au quasi bénévolat des personnes y œuvrant et cela ne pourra certainement pas perdurer.

Aussi, je souhaite que, lors de l'établissement du prochain budget, le Gouvernement prenne en considération correctement cette institution afin de lui permettre d'ouvrir la nouvelle antenne nécessaire projetée par les membres du comité. Ce serait également un signe de respect à leur é-

gard. Aussi, pour le budget 2011, je vous enjoins à accepter la proposition de notre collègue Serge Vifian et vous invite à demeurer vigilants par la suite. Merci de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : On entend des termes assez forts aujourd'hui pour cette proposition, de respect, de traiter correctement une institution. Mesdames, Messieurs les Députés, le Gouvernement traite correctement les institutions jurassiennes en général et «La Puce verte» en particulier. Je crois qu'il faut juste prendre quelques secondes pour rappeler cet état de fait.

Rappeler aussi que le Gouvernement subventionne l'institution «La Puce verte» depuis un certain nombre d'années, bientôt dix ans, alors qu'au départ, la participation financière de l'Etat avait été déterminée pour encourager la mise sur pied de l'institution et, ensuite, l'encourager à trouver des possibilités de financement. Raison pour laquelle voici bien longtemps déjà, il y a plus de six ans, la subvention a été maintenue mais quelque peu réduite. Donc, on n'est pas en train de dire aujourd'hui qu'on a tout arraché et, d'ailleurs, il faut rappeler aussi que l'exercice auquel on s'est livré avec «La Puce verte» est un exercice auquel nous avons dû nous livrer pour toutes les autres institutions, et je le pense, sans leur avoir le moins du monde manqué de respect ni que l'on puisse dire qu'on les a traitées ainsi de manière incorrecte.

Personnellement, j'ai pu me rendre sur place pour dire que j'ai été aussi favorablement impressionné par la démarche, par le fonctionnement même de cette institution mais pour rappeler aussi que, dans son appréciation de la situation, le Gouvernement considère que ce qu'il fait depuis 2006 peut continuer sans que l'on doive considérer qu'il est de son fait si l'institution se trouve dans des difficultés d'une part; que, d'autre part, si des financements externes tels que ceux de la paroisse ou de la commune venaient à manquer à l'avenir, alors on doit sérieusement s'interroger sur la relation qu'on entretient avec cette institution. Restera-t-elle autonome ? Doit-elle devenir une institution qui entre dans le giron de l'Etat ? On ne va pas régler cela simplement le dernier jour à la tribune quand on parle du budget en proposant un montant plus ou moins important pour compléter la subvention.

Pour cette raison, le Gouvernement estime avoir traité correctement «La Puce verte» et ses objectifs, comme elle l'a fait pour les autres et s'est maintenu sur les 40'000 francs tels qu'ils ont été proposés au départ. Il maintient sa position aujourd'hui et vous invite à le rejoindre dans son appréciation de la situation.

Au vote, la proposition de Serge Vifian (PLR) est acceptée par 36 voix contre 18.

Rubrique 450.501.01 – Maintenance du réseau routier (page 154)

M. Gabriel Willemin (PDC) : Comme l'a expliqué mon collègue Eric Dobler, la planification financière 2008-2011, acceptée par notre Parlement le 21 décembre 2007, prévoyait pour l'année 2011 un montant de 250'000 francs sous la rubrique 450.501.01, à la page 155, pour la rénovation de la route de la gare à Saint-Ursanne.

Malheureusement, le budget 2011 ne prévoit pas, dans le détail de cette même rubrique du budget, le montant prévu dans la planification.

Si je suis d'accord avec le fait qu'une planification n'a pas force obligatoire, je regrette que ce nouvel arbitrage concerne une fois encore des travaux de rattrapage à réaliser dans le Clos du Doubs.

La même planification prévoyait, entre 2010 et 2011, 400'000 francs pour la réfection du pont Saint-Jean à Saint-Ursanne. Dans cette rubrique, selon les budgets des deux années concernées, l'Etat n'engagera finalement que 150'000 francs.

Conscient que d'autres priorités ont du être accordées pour la maintenance routière, il serait souhaitable que les travaux de réfection de cette route très endommagée soient réalisés dans les meilleurs délais. Pour donner un signe positif dans cette direction, je formule une double proposition qui n'influencera pas le résultat final du budget 2011.

Dans les explications de détail de la rubrique 450.501.01, je propose d'ajouter l'indication «Saint-Ursanne, route de la gare» pour un montant de 25'000 francs. Soit un montant uniquement de 10 % du montant initial prévu dans la planification financière pour débiter les travaux préparatoires en 2011 et terminer les travaux en 2012.

En contrepartie et pour compenser le montant prévu, je propose de soustraire la même somme sous la même rubrique mais dans l'explication de détail «Maintenance du réseau - enveloppe prévisionnelle». L'enveloppe prévisionnelle de maintenance passerait donc à 275'000 francs au lieu de 300'000 francs.

Cette double proposition ne modifierait donc pas le montant de 3'575'000 francs destiné à la maintenance du réseau routier.

Comme la majorité du groupe parlementaire PDC, je vous remercie d'accorder votre soutien à cette proposition.

Je me permets enfin de m'associer à mes collègues, puisque c'est la dernière fois que je pourrai le faire aussi, pour remercier spécialement Monsieur Michel Kohler pour ses compétences et sa patience, son efficacité dans la préparation des comptes et des budgets et dans la gestion du secrétariat de la CGF. J'étais sûrement un des députés qui lui posait le plus de questions sur ces comptes et je le remercie de toutes les réponses qu'il m'a données. Je lui souhaite une retraite paisible, à l'abri des comptes de l'Etat.

M. Charles Juillard, ministre : Nous prenons note de cette proposition qui ne fait pas varier le budget mais nous nous interrogeons sur le sens qu'on pourra y donner parce que, si le projet global est devisé à 250'000 francs, je ne sais pas trop ce qu'on va faire avec 25'000. Mais nous allons, si le Parlement accepte votre proposition, regarder ce qui sera possible de faire, bien évidemment, mais vous ne viendrez pas vous plaindre si on n'a pu que replâtrer ou «repletzer» quelques nids de poules sur la montée du village à la gare de Saint-Ursanne.

Mais, voilà, j'entends, nous allons faire ce que nous pourrons si le Parlement donne suite à votre proposition.

Au vote, la proposition de Gabriel Willemin (PDC) est acceptée par 26 voix contre 21.

Rubriques 501.301.01 à 305 – Centre d'orientation scolaire et professionnelle : Traitements (page 186)

M. Christophe Berdat (PS) : Le Centre d'orientation scolaire fait un travail remarquable auprès des enfants et des adolescents de nos écoles secondaires.

L'OFFT avait soutenu financièrement un projet par le biais d'organisation d'ateliers pour les adolescents de niveau CCC option 4. Cette frange de la population scolaire, fragilisée d'autant par une situation économique difficile, éprouvait beaucoup de difficultés à trouver un débouché au sortir de la scolarité obligatoire. Ces ateliers avaient pour but de les sensibiliser à la problématique du choix professionnel mais également de leur donner des moyens très concrets pour démarcher dans un monde économique difficile. Le succès de ces ateliers a été démontré puisqu'aucun adolescent de cette population n'est resté sur le carreau et tous ont trouvé une solution au sortir de la scolarité obligatoire.

La phase pilote, subventionnée par la Confédération, s'est terminée et c'est la République et Canton du Jura qui a repris l'expérience. L'ajustement des besoins s'est fait de manière que j'estime trop rigoureuse. Actuellement, il manquerait un pourcentage de poste pour mener à bien ces ateliers.

Les chiffres que j'ai obtenus montrent que, pour l'année en cours, ce n'est pas moins de 19 ateliers qui sont mis sur pied et que l'effectif total est en hausse.

Au point 501.301.01, nous pensons qu'il faut laisser à l'appréciation du Département de l'Education l'ajustement des besoins en personnel avec le nombre d'ateliers mis sur pied. Nous demandons donc une augmentation de 30 % de poste de conseiller en orientation gérée par le Département. Il est évident que si le nombre d'ateliers baisse, le pourcentage baisse également.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Effectivement, comme l'a relevé Monsieur le député Berdat, nous avons développé, avec le Centre d'orientation scolaire et professionnelle, un projet d'ateliers pour les jeunes au profil le plus fragile sur le plan scolaire pour qu'ils aient un maximum de chances à partir de la 8^e année pour prendre des contacts avec des employeurs ou avec des écoles subséquentes, pour développer des projets.

Ce programme-projet-concept a été reconnu comme intéressant par l'OFFT, qui l'a financé plusieurs années. Et, c'est le propre de ces programmes, c'est que la Confédération entre en matière sur le financement durant la phase pilote en estimant qu'ensuite, c'est au canton de reprendre à charge les frais de fonctionnement des différents programmes ou autres.

Par rapport à l'augmentation des postes, tout à l'heure certains députés s'inquiétaient de l'augmentation, ça c'est par exemple un poste qui a été décidé et augmenté parce que, si on n'avait pas créé ce poste, et bien on aurait simplement dû renoncer à la prestation, qu'on a estimée importante et intéressante au vu des résultats.

Maintenant, il est vrai qu'on n'a pas repris la totalité du poste de conseiller en orientation. On avait donc 1,3 poste payé par la Confédération et un 20 % de poste administratif. Le poste administratif, on y a renoncé en estimant qu'après la phase pilote, on arrivait à maîtriser l'organisation en tant que telle. Et on a estimé qu'on fonctionnerait plutôt à partir de quinze ateliers de manière correcte avec un équivalent-

plein temps.

Cette année-ci, donc pour l'année 2010-2011 (parce qu'on compte en année civile et c'est suffisamment rare pour être dit dans le domaine scolaire), on est avec dix-neuf ateliers. Donc, effectivement, on n'arrive pas, comme on le faisait précédemment, à organiser des ateliers sans temps de travail supplémentaire.

Mais je me permets d'attirer votre attention que ce n'est pas le Parlement qui est compétent pour la création des postes mais le Gouvernement. Donc, je suis heureuse d'entendre que c'est une «souplesse» qui doit être demandée et ce qui serait proposé, c'est qu'effectivement jusqu'à dix-sept ateliers on arrive tout à fait à fonctionner avec 1 équivalent-plein temps et, de dix-sept à vingt, qu'il y ait cette possibilité d'augmenter temporairement ou bien annuellement le taux d'activité jusqu'à 30 % maximum parce qu'on sait aussi que l'on n'aura pas plus d'ateliers en fonction du nombre d'élèves qui peuvent s'inscrire.

Donc, oui sur le principe et non à la dotation, à la création du poste par le Parlement parce que c'est une compétence du Gouvernement.

Au vote, la proposition de Christophe Berdat (PS) est rejetée par 28 voix contre 27.

Les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 55 députés.

Le président : Je vous accorde deux heures de pause. Nous reprenons nos travaux à 14.15 heures.

(La séance est levée à 12.15 heures.)